

Fonds d'Épargne Salariale
de droit français

FIA relevant de la
Directive 2011/61/UE

ES OFI INVEST ACTIONS PME-ETI

Rapport annuel au 31 décembre 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **PricewaterhouseCoopers Audit**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

En application des dispositions des articles L. 214-24-35 et L. 214-164 du Code monétaire et financier, il est constitué à l'initiative :

- De la société de gestion de portefeuille :

Ofi Invest Asset Management

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros

Siège social : 22, rue Vernier – 75017 Paris (France)

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro : B 384 940 342,

Représentée par Monsieur Jean-Pierre GRIMAUD, Directeur général.

Ci-après la « Société de Gestion »

- Un Fonds d'Épargne Entreprise multi-entreprises, ci-après dénommé le « Fonds » ou le « FCPE », pour l'application :
 - Des divers accords de participation passés entre les sociétés et leur personnel ;
 - Des divers plans d'épargne d'entreprise, plan partenarial d'épargne salariale volontaire, plan d'épargne pour la retraite collectif, plan d'épargne interentreprises, plan d'épargne salariale volontaire interentreprises, plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises, établis entre les sociétés et leurs personnels.

Dans le cadre des dispositions du titre III du livre III du Code du travail.

Ci-après dénommée « l'Entreprise »

- Ne peuvent adhérer au présent FCPE que les salariés, mandataires sociaux et anciens salariés le cas échéant de l'Entreprise ou d'une entreprise qui lui est liée, au sens de l'article L.3344-1 du Code du travail.

Dénomination

Le Fonds a pour dénomination : « ES Ofi Invest Actions PME-ETI ».

- ☒ Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Objet

Le Fonds a pour objet la constitution d'un portefeuille d'instruments financiers conforme à l'orientation définie à l'article 3 ci-après. À cette fin, le Fonds ne peut recevoir que les sommes :

- Attribuées aux salariés de l'Entreprise au titre de la participation ou de l'intéressement des salariés aux résultats de l'Entreprise ;
- Versées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise, plan partenarial d'épargne salariale volontaire, plan d'épargne pour la retraite collectif, ou plan d'épargne interentreprises, plan d'épargne salariale volontaire interentreprises, plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises y compris l'intéressement ;
- Provenant du transfert d'actifs à partir d'autres FCPE ;
- Gérées jusque-là en comptes courants bloqués, pour la période d'indisponibilité restant à courir, dès lors que les accords précités le prévoient ;
- Gérées jusque-là en comptes courants bloqués et devenues disponibles en application des articles L. 3323-2, L. 3323-3 et D. 3324-34 du Code du travail.

Les versements peuvent être effectués par apports de titres évalués selon les règles applicables au calcul de la valeur liquidative.

Article 3 - Orientation de gestion

Le Fonds « ES Ofi Invest Actions PME-ETI » est classé dans la catégorie « Actions françaises ».

Il est un Fonds Nourricier de la part N du Fonds « Ofi Invest Actions PME-ETI » également classé en « Actions françaises ».

A ce titre, l'actif du Fonds « ES Ofi Invest Actions PME-ETI » est investi en totalité et en permanence dans la part N dudit Fonds « Ofi Invest Actions PME-ETI », et le solde en liquidités.

La performance du Fonds sera toutefois inférieure à celle du Maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

Objectif de gestion et stratégie d'investissement :

L'objectif et la stratégie du Fonds Nourricier sont identiques à ceux de l'OPCVM Maître, le Fonds Ofi Invest Actions PME-ETI, comme définis ci-dessous :

Rappel du Maître :

Le FCP est éligible au PEA - au PEA/PME et au contrat DSK.

Objectif de gestion du Fonds Maître Ofi Invest Actions PME-ETI :

Le FCP Ofi Invest Actions PME-ETI est exposé sur le marché des petites et très petites capitalisations françaises.

Indicateur de référence du Fonds Maître Ofi Invest Actions PME-ETI :

La performance du FCP ne peut être comparée à un indice étant donné que les valeurs le composant n'appartiennent pas pour leur très grande majorité à un indice.

Stratégie d'investissement du Fonds Maître Ofi Invest Actions PME-ETI :

Stratégies utilisées :

Pour répondre à son objectif de gestion, le fonds exposé sur le marché des petites et très petites capitalisations françaises.

Le gestionnaire financier par délégation s'appuie, sur une sélection rigoureuse des titres, obtenue après une analyse fondamentale interne à la Société de Gestion dont les principaux critères sont :

- La qualité du management de l'entreprise ;*
- La qualité de sa structure financière ;*
- La visibilité des résultats futurs de la société ;*
- Les perspectives de croissance du métier ;*
- La politique de l'entreprise menée vis-à-vis de ses actionnaires minoritaires (transparence de l'information, distribution de dividendes...) ;*

Dans une moindre mesure l'aspect spéculatif de la valeur lié à une situation spéciale (OPA, OPE, OPRA, OPRO et leurs équivalents dans les pays concernés).

L'équipe de gestion s'attache dans la mesure du possible à une rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit ou est susceptible d'investir. Les lignes sont constituées avec un objectif de conservation à long terme (supérieur à deux ans) et le portefeuille est relativement concentré.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Du fait de son éligibilité au contrat DSK, les actifs du Fonds Ofi Invest Actions PME-ETI sont exposés en permanence à hauteur de 75 % au moins en titres de capital de petites et très petites capitalisations françaises inférieures à 150 millions d'euros à l'achat et émises par des sociétés exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale, à l'exception des activités bancaire, financières, d'assurances, de gestion ou de location d'immeubles. Le présent OPCVM, susceptible de servir de support à un contrat d'assurance vie libellé en unités de compte, en raison de ses caractéristiques, peut présenter des risques pour l'investisseur.

Du fait de son éligibilité au Plan d'Epargne en Actions, le Fonds ne peut détenir moins de 75% en actions de sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de la Communauté Européenne, ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.

Le Fonds est également éligible au PEA-PME et doit détenir des actions de sociétés de moins de 5000 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Ces critères sont appréciés à l'acquisition des titres par le Fonds, et non en cours de vie.

Le Fonds s'efforcera de participer à 5 opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse concernant des sociétés dont le siège est situé en France

Titres de créance et instruments du marché monétaire (dans la limite de 10% de l'actif net) :

Dans le cadre de la gestion de trésorerie du Fonds, le gestionnaire financier par délégation pourra avoir recours à des obligations, des titres de créances, dépôts et instruments du marché monétaire européens dans la limite de 10% de l'actif net.

La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance, elle s'effectuera en fonction des opportunités de marché. Les titres de créance et instruments du marché monétaire détenus en portefeuille seront émis en euro ou autres devises européennes. Les émetteurs des titres en portefeuille doivent être notés « Investment Grade » au moment de l'acquisition.

En ce qui concerne les titres de taux, le gestionnaire financier par délégation mène sa propre analyse crédit et de risque marché dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Il ne s'appuie donc pas mécaniquement et exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du délégataire de gestion financière.

Actions ou parts d'autres OPCVM ou fonds d'investissement :

Le Fonds pourra réaliser sa stratégie à travers des OPC de type OPC monétaires et OPC actions (de petites et moyennes capitalisations). Aussi, le Fonds pourra investir jusqu'à 50% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement.

A l'intérieur de cette limite, le Fonds pourra détenir jusqu'à 30% de son actif en parts ou actions d'autres FIA français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étranger européens ou non répondant aux quatre conditions suivantes :

- Ils sont soumis à une surveillance équivalente à celle applicable aux OPCVM et la coopération entre l'AMF et l'autorité de surveillance de l'OPC ou du fonds d'investissement étranger est suffisamment garantie ;
- Le niveau de la protection garantie aux porteurs est équivalent à celui prévu pour les porteurs d'OPCVM. Des règles équivalentes aux règles applicables aux OPCVM sont exigées sur les points suivants :

- Règles relatives à la division des actifs ;
- Règles relatives aux emprunts ;
- Règles relatives aux prêts et aux ventes à découvert.
- Leur activité fait l'objet de rapports semestriels et annuels détaillés.
- Ils ne peuvent investir plus de 10 % de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement.

Autres actifs éligibles :

Le Fonds peut détenir jusqu'à 10 % en cumul d'instrument du marché monétaire, titre de créance ou titre de capital non négociés sur un marché réglementé respectant l'article R. 214-11 du Code monétaire et financier.

Instruments dérivés :

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

Le FCP pourra intervenir sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Dans ce cadre, le délégataire de gestion financière pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ou de l'exposer aux actions, titres et valeurs assimilées, indices, pour tirer parti des variations de marché ou poursuivre l'objectif de gestion.

Le Fonds pourra notamment intervenir sur les contrats à terme et les options (vente, achat, dans, ou en dehors de la monnaie) portant sur l'indice CAC 40. Par ailleurs, le délégataire de gestion financière pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre un éventuel risque de change.

Dérivés actions :

Pour se couvrir ou s'exposer au risque général du marché actions, le Fonds utilise des contrats à terme listés sur les principaux indices mondiaux de référence actions, sur actions individuelles ou autre type de support de type action. Le Fonds peut en outre gérer cette exposition par le biais de futures.

Dérivés de change :

Le FCP peut intervenir sur le marché des devises via des contrats au comptant ou à terme sur devises sur des marchés organisés et réglementés, français ou étrangers (futures, options...).

Les opérations de change à terme seront utilisées pour couvrir les éventuelles expositions en devise du FCP.

L'exposition du portefeuille n'a pas vocation à être supérieure à 100% ; cependant, dans le cas de souscriptions ou de rachats importants ou de variations importantes des marchés, l'OPCVM peut se trouver temporairement exposé au-delà de 100%.

Le Fonds n'aura pas recours aux TRS (Total Return Swap).

Engagement du Fonds sur les contrats financiers :

Le Fonds calcule son ratio d'engagement selon la méthode de l'engagement (voir partie IV du Prospectus « Règles d'investissement »).

Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

Le gérant ne traite pas à ce jour d'opérations de gré à gré.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Barclays, BNP Paribas, CACIB, Goldman Sachs, HSBC, JPMorgan, Morgan Stanley, Natixis, Société Générale et UBS.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Fonds ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Fonds ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Fonds supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Fonds peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- Ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Fonds.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

Rémunération :

Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

Titres intégrant des dérivés :

Nature des instruments utilisés :

Essentiellement, Warrants, Bons de souscription ainsi que tout type de support obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription.

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Le FCP peut recourir, à titre accessoire, aux titres intégrant les dérivés négociés sur des marchés réglementés et organisés dans un but de couverture générale du portefeuille ou de catégories de titres parfaitement identifiées ou de reconstitution d'une exposition synthétique à des risques actions. Ils peuvent également être utilisés en augmentation de l'exposition aux marchés d'actions et/ou en couverture du risque de change.

Dépôts :

Néant.

Emprunts d'espèces :

Dans la limite réglementaire de 10% et dans le cas de couverture espèce de rachats de parts importants.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Autres informations - Réglementation SFDR :

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque. Ces risques de durabilité sont pris en compte au travers des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds mentionnées infra.

Le Fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières conformes aux exigences du Label France Relance, dont le Fonds est titulaire depuis le 25 août 2021.

Le respect de seuils minimaux de couverture du portefeuille par une analyse ESG : minimum 75 % pour les petites et moyennes capitalisations ou dans le cas où le siège social est situé dans un pays émergent.

Un engagement de qualité ESG, matérialisé par une note de Performance ESG du Fonds supérieure à la note ESG des sociétés qui font partie de l'univers d'investissement et couvertes par l'agence de notation extra-financière partenaire (soit environ 200 valeurs françaises).

Une intégration ESG avancée dans l'analyse fondamentale et dans la sélection de valeurs : l'équipe de gestion applique une analyse fondamentale interne synthétisée dans une « Note Qualité » globale propriétaire. Elle repose sur l'étude de différents critères sur le modèle économique, la qualité de la direction, la qualité de la structure financière et des critères relatifs aux dimensions environnementales, sociales/sociétales et de gouvernance (ESG) qui font l'objet d'une note indépendante spécifique appelée « note ESG Interne » intégrée dans la « Note Qualité » globale dont l'échelle s'étend de 1 à 10 (10 étant la meilleure note). Cette note ESG, fondée sur une évaluation qualitative ne visant pas l'exhaustivité, compte pour 1/3 de la note Qualité Globale.

L'étude de ces différents critères détermine une « note Qualité ». Plus la note Qualité Globale est élevée, plus elle exprime la qualité de la société sur ses fondamentaux pour un niveau de valorisation donné. Cette notation, intégrant les enjeux ESG, fait partie des éléments qui guident les décisions d'investissement et peuvent alimenter le dialogue en continu avec les entreprises, voire la mise en œuvre d'actions d'engagement lorsque que cela s'avère nécessaire dans le cadre de risques ESG potentiellement matériels.

Une approche d'actionnariat actif via l'exercice des droits de vote en assemblée générale et des initiatives de dialogue et d'engagement actionnarial pour inciter certaines entreprises du portefeuille à améliorer leurs pratiques ESG et la transparence de leur démarche en la matière.

Un suivi de l'intensité carbone et de l'empreinte environnementale du Fonds, en relatif par rapport à son univers d'investissement.

Le Fonds est soumis à des exclusions sectorielles et normatives :

Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds respecte les politiques synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf

Les politiques d'exclusion sont disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

Pornographie : le Fonds exclut tous les producteurs de contenus pornographiques au 1e euro du Chiffre d'Affaires ; les distributeurs et détaillants dont cette activité génère plus de 33% de leur chiffre d'affaires, ainsi que les actionnaires des producteurs de contenus pornographiques si leur participation au capital représente plus de 20% de l'actionnariat.

Controverses significatives : le Fonds exclut les entreprises exposées à des controverses de gravité forte à sévère de niveaux 4 et 5 selon l'échelle d'évaluation de l'agence de notation extra-financière partenaire, sous réserve d'une revue et analyse interne par Amiral Gestion.

Cette combinaison d'approches extra-financières classe le Fonds en catégorie « Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », et permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité.

Ces approches extra-financières ne sont pas adossées à un benchmark durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Fonds en relatif par rapport un univers d'investissement, composé de plus de 200 PME-ETI françaises et cohérent avec la stratégie d'investissement du Fonds.

Par ailleurs, le gestionnaire financier par délégation (Amiral Gestion) a mis en place diverses bonnes pratiques, dans le cadre de sa Stratégie d'Investissement Responsable 2020-2023, qui permettent de structurer progressivement la maîtrise de ses incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité et qui devraient ultimement aboutir, à terme, à leur évaluation et à leur prise en compte dans les décisions d'investissement (organisation du sourcing d'indicateurs « PAI » auprès des agences de notation extra-financière et des entreprises, enrichissement continu du processus de recherche extra-financière notamment pour une prise en compte pertinente des PAI...).

Taxonomie :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »).

A ce titre, il est tenu, en vertu de l'article 6 du Règlement (EU) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie ») d'indiquer que le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du Fonds qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Cependant, à la date de dernière mise à jour du prospectus, la stratégie mise en œuvre dans le Fonds ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, et qu'à ce titre l'alignement du portefeuille du Fonds avec le Règlement Taxonomie n'est, à ce jour, pas calculé.

Profil de risque du Fonds Maître Ofi Invest Actions PME-ETI :

Le profil de risque du Fonds Nourricier est identique au profil de risque de l'OPCVM Maître, le Fonds Ofi Invest Actions PME-ETI comme défini ci-dessous :

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du Fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque action :

Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du Fonds pourra baisser. De plus, le Fonds sera exposé sur des sociétés de petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque lié à la détention de petites et moyennes valeurs :

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer une augmentation de la volatilité de la valeur liquidative.

Risque de crédit :

Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de durabilité :

Il s'agit d'un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut conduire à un impact sur les décisions d'investissement, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs (par exemple en cas de controverse de gravité forte à sévère), conformément à la stratégie d'investissement du Fonds. La recherche d'anticipation de ce type de risques de durabilité peut par ailleurs prendre la forme d'une intégration de critères ESG dans l'analyse fondamentale des portefeuilles actions Amiral Gestion, afin d'identifier les risques de durabilité les plus significatifs. Les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la

valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; 5) risques réputationnels et 6) amendes ou risques réglementaires. En raison de la prise de conscience croissante des enjeux développement durable et face à l'encadrement réglementaire et normatif de plus en plus strict de ces problématiques, en particulier sur des sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme ».

Et accessoirement (résiduel) :

Risque de change :

Ce risque correspond au risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.

La Société de Gestion utilise un système de gestion de la liquidité approprié et a adopté des procédures permettant de suivre le risque de liquidité du Fonds et garantissant que le profil de liquidité des investissements est conforme à ses investissements sous-jacents. Les modalités de suivi et de gestion de la liquidité du Fonds seront détaillées dans le rapport de gestion annuel.

Le Fonds n'a pas recours à l'effet de levier.

Durée de placement recommandée :

La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Nous attirons l'attention des porteurs sur la durée légale de blocage de leurs avoirs pendant 5 ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le FCPE « ES Ofi Invest Actions-PME-ETI » est nourricier de l'OPCVM Maître « Ofi Invest Actions PME-ETI ».

Contexte économique et financier

Date des données chiffrées : 31 décembre 2024, sauf si mentionné.

En 2024, les politiques monétaires ont connu des changements majeurs, avec une suprématie économique des États-Unis. La croissance américaine, soutenue par la consommation privée et les secteurs de la technologie et de l'IA, a contrasté avec celle de l'Europe. Malgré de nombreuses incertitudes politiques et géopolitiques, la croissance mondiale et les marchés financiers sont restés stables. L'inflation, qui avait diminué de moitié en 2023, a baissé plus progressivement en 2024 en raison de la rigidité de l'inflation des services. Cette désinflation a permis à la Réserve fédérale américaine et à la Banque Centrale Européenne d'assouplir leur politique monétaire, avec des taux directeurs à 4,5% aux États-Unis et à 3% dans la zone euro en fin d'année.

Après une année 2023 marquée par une reprise économique, les bourses mondiales ont continué de progresser en 2024, surtout aux États-Unis et en Chine. Cependant, le marché français a été pénalisé par l'instabilité politique. Le marché européen du crédit a bien performé, offrant des rendements attractifs malgré des taux longs en hausse en fin d'année. Le marché monétaire a surpassé les obligations souveraines.

L'environnement économique :

Pour la quatrième année consécutive, la croissance mondiale a dépassé 3%, mais avec des disparités importantes entre les régions. Les États-Unis ont été un moteur clé grâce à une consommation vigoureuse, tandis que la zone Euro a connu une reprise modérée avec des disparités sectorielles et nationales.

Aux Etats-Unis, la demande domestique a été soutenue par la hausse des revenus réels et des dépenses de consommation. Les entreprises américaines gardent des fondamentaux solides et ont surmonté la hausse des taux grâce à des liquidités abondantes. Quant au chômage, il est resté bas (4,2% en novembre), sans surchauffe du marché du travail. Au total, la croissance économique a été plus robuste que prévu, atteignant environ 2,8% en 2024.

De l'autre côté de l'Atlantique, la consommation privée a été moins dynamique, malgré un marché du travail solide et une hausse des salaires. A noter que le taux d'épargne est resté élevé, freinant la consommation. La croissance de la zone euro devrait être environ de 0,7% sur l'année 2024, soutenue par principalement par le secteur des services. La crise industrielle, notamment en Allemagne, a pesé sur la croissance. L'Espagne et les pays périphériques ont contribué positivement à la croissance de la zone euro.

En 2024, l'inflation¹ a diminué pour atteindre environ 3% aux États-Unis et dans la zone euro. Cette baisse a permis à la Réserve fédérale américaine (Fed) et à la Banque Centrale Européenne (BCE) de réduire leurs taux directeurs de 100 points de base, les amenant à 4,5% aux États-Unis et à 3,0% dans la zone euro. La normalisation des bilans a également progressé, avec une réduction notable des actifs détenus par les deux banques centrales.

D'autres grandes banques centrales ont également baissé leurs taux, sauf la Banque du Japon (BoJ), qui a augmenté son taux directeur à 0,25% en 2024.

¹ L'inflation est une augmentation générale et continue des prix des biens et services dans une économie sur une période donnée.

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

Les élections européennes ont vu une montée des partis d'extrême droite, comme prévu par les sondages. En France, les résultats ont conduit Emmanuel Macron à dissoudre l'Assemblée nationale et à convoquer des élections législatives anticipées en juin, entraînant une instabilité politique et un dérapage budgétaire en 2024. En Allemagne, la rupture de la coalition d'Olaf Scholz a conduit à des élections anticipées prévues pour février prochain. Aux États-Unis, les résultats des élections ont été clairs et bien accueillis par les marchés, grâce aux baisses d'impôts annoncées et à un cadre favorable aux affaires. Il faudra attendre 2025 pour voir si le président américain mettra en œuvre son programme.

Taux d'intérêt :

En 2024, les actions des Banques Centrales ont donné le « La » des marchés de taux. Les baisses de taux directeurs étaient attendues dès le début de l'année, mais ont été retardées. La BCE a commencé à baisser ses taux en juin, suivie par la Fed en septembre. Les taux courts ont été peu impactés et sont restés stables, tandis que les taux longs ont augmenté. Le taux à 2 ans américain est resté autour de 4,24%, et le taux à 2 ans allemand a légèrement diminué à 2,10% (-30bps). Le taux à 10 ans américain a augmenté à 4,57% (+70 bps) et le taux à 10 ans allemand à 2,36% (+34 bps).

Les obligations souveraines (obligations d'Etat) en zone euro ont donc eu une performance de 1,78% (pour l'indice JPM GBI EMU), inférieure aux fonds monétaires qui ont atteint presque 4%, un record depuis 2008. En parallèle, dans un contexte politique particulièrement dégradé en France depuis la dissolution de l'Assemblée nationale et les élections législatives en juin dernier, l'écart des taux 10 ans entre l'Allemagne et la France s'est écarté d'environ 30 points de base pour terminer l'année au-dessus de 80 points de base. L'écart de taux entre les États-Unis et l'Allemagne s'est également creusé pour passer de 190 points de base début 2024 à 220 points de base en fin d'année.

Crédit :

Les obligations du secteur privé ont offert de meilleurs rendements : environ 5% pour les obligations de bonne qualité et 9% pour le crédit spéculatif à haut rendement. Le marché du crédit étant sensible au taux et aux marges de crédit (spreads), ce sont donc bien les spreads qui ont soutenu la classe d'actifs. Les émissions primaires ont atteint des records avec 588 milliards d'euros émis sur l'« Investment Grade » et 155 milliards d'euros sur le « High Yield »², selon OIS et Bloomberg (émissions financières et corporate). Les flux vers les fonds obligataires européens ont même triplé par rapport à 2023, permettant au passage aux entreprises de se refinancer.

Actions :

En 2024, les prévisions économiques ont été déjouées. Le ralentissement économique américain ne s'est pas concrétisé, l'inflation sous-jacente³ est restée persistante, surtout aux États-Unis, et les tensions géopolitiques ont été constantes. Malgré cela, la volatilité⁴ des marchés actions n'a pas augmenté, et de nombreux indices ont atteint des records historiques.

Les valeurs américaines ont représenté plus de 75% des grands indices internationaux, grâce à une croissance économique dynamique et auto-entretenue. Les investissements internationaux se sont concentrés sur les marchés américains, perçus comme un îlot de prospérité résiliente. L'innovation technologique, dominée par les entreprises américaines, a également prospéré, avec huit entreprises dépassant les 1.000 milliards de dollars de capitalisation boursière, toutes liées à l'Intelligence Artificielle. Un écosystème entier, incluant les infrastructures de centres de données et la génération électrique, en a bénéficié. Sur cette période, les marchés américains ont atteint une valorisation record, à près de 23 fois les résultats estimés de 2025, avec des secteurs variés comme l'industrie et les services financiers contribuant à cette croissance.

² On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

³ L'inflation sous-jacente, également appelée inflation de base, est une mesure de l'évolution des prix qui exclut les éléments les plus volatils, tels que les produits alimentaires et l'énergie.

⁴ La volatilité est une mesure statistique de la dispersion des rendements d'un actif financier ou d'un marché. Elle indique à quel point les prix d'un actif peuvent fluctuer autour de leur moyenne sur une période donnée.

Le marché japonais a également bien performé, avec le Nikkei⁵ dépassant son record de 1989, soutenu par la consommation des ménages et une inflation proche de 2%. Les marchés émergents ont connu une bonne année, notamment grâce au rebond des valeurs chinoises soutenues par les mesures de Pékin.

La France et l'Allemagne, les deux moteurs économiques européens, ont connu des difficultés. La France a souffert d'une instabilité politique, entraînant une prime de risque sur son marché domestique, et le CAC 40 a terminé l'année en baisse de plus de 10% par rapport à son record de mai 2024. L'Allemagne, dépendante de l'économie chinoise, n'a pas vu la reprise manufacturière attendue, mais son marché a fini sur une note plus positive grâce à l'espoir de la fin des hostilités en Ukraine, d'une relance chinoise et d'un nouveau gouvernement plus dépensier.

Politique de gestion

Dans un marché français des small caps encore une fois complexe cette année, le fonds tire son épingle du jeu avec une hausse de +4,6%. Sur la période, les indices small France sont en baisse de -4% à -12%. Grâce à un stock picking efficace, les principaux contributeurs sont aussi de grosses pondérations du fonds, mais surtout à un nombre très limité de déception, le fonds a pu s'affranchir d'un contexte volatile post dissolution, censure et autres attermoissements politiques.

Ainsi, une société comme Cogelec, qui s'impose comme le leader de l'interphonie mobile pour les copropriétés et profite d'un modèle économique récurrent offrant de la visibilité sur la croissance et les résultats à venir, a plus que doublé sur la période. Dékuple, anciennement ADLPartner, poursuit son expansion dans le marketing digital avec une exécution exemplaire malgré un marché qui ralentit et transforme ainsi ses perspectives de croissance. Enfin, Aurès, Hexaom et Pull Up ont repris de la hauteur, certes après une période compliquée, et toutes en phase avec l'amélioration de leur fondamentaux. Du côté des détracteurs à la performance, nous avons sorti nos positions en Valbiotis et Plastivaloire. En revanche, nous maintenons notre investissement chez le leader français de la distribution de matériel informatique LDLC. La société subit toujours les effets du suréquipement liés à la période du Covid mais nous estimons qu'ils devraient s'estomper désormais et permettre à la société de renouer avec la croissance.

Nous avons également profité du franchissement, que l'on pense passager, de la société Catana sous les 150M de capitalisation boursière pour en refaire une ligne significative du fonds. En effet, ce spécialiste de la fabrication de catamarans voit son carnet de commande reculé mais en réalité nous considérons qu'il se normalise. Le marché sous-jacent reste porteur et le positionnement de l'entreprise est pertinent, en axant ses produits sur le confort à bord là où ses concurrents restent concentrés sur la navigabilité des bateaux. Nous avons également construit une position en Vente-Unique qui, là aussi dans un marché en suréquipement post Covid, résiste plutôt bien et gagne des parts de marché face à des concurrents souvent bien plus puissants. Nous considérons avoir un bon équilibre de portefeuille pour l'année 2025, qui ne s'annonce pas forcément plus simple dans la dynamique boursière des PME ETI françaises, mais qui offre des valorisations et surtout des sociétés aux fondamentaux très solides.

Performances

Entre le 29 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, la performance du Fonds Maître a été de 4,61% pour la part C, de 4,62% pour la part D et de 6,47% pour la part N.

La performance du Fonds Maître ne peut être comparée à un indice étant donné que les valeurs le composant n'appartiennent pas pour leur très grande majorité à un indice.

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest Actions PME-ETI PART C	FR0000427437	29/12/2023	31/12/2024	4,61%	0,00%	153,45 €	160,53 €
Ofi Invest Actions PME-ETI PART D	FR0000427445	29/12/2023	31/12/2024	4,62%	0,00%	137,09 €	143,42 €
Ofi Invest Actions PME-ETI PART N	FR0013219219	29/12/2023	31/12/2024	6,47%	0,00%	154,49 €	164,49 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

⁵ Indice boursier le plus suivi au Japon. Il est composé des 225 plus grandes entreprises japonaises cotées à la Bourse de Tokyo.

Sur la même période, la performance du FCPE Nourricier a quant à elle été de 5,20%.

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
ES Ofi Invest Actions PME-ETI PART C	011792	29/12/2023	31/12/2024	5,20%	0,00%	91,50 €	96,26 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)					
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ACTIONS PME-ETI	ACTIONS	FR0013335742	COGELEC SAS		1 054 198,46
OFI INVEST ACTIONS PME-ETI	ACTIONS	FR0010766667	VENTE UNIQUE COM SA	907 246,18	
OFI INVEST ACTIONS PME-ETI	ACTIONS	FR001400MDW2	STIF	840 000,00	900 700,00
OFI INVEST ACTIONS PME-ETI	ACTIONS	FR0010193052	PONCIN YACHTS	789 466,15	
OFI INVEST ACTIONS PME-ETI	ACTIONS	FR0000075442	GROUPE LDLC SA	613 878,04	72 221,35
OFI INVEST ACTIONS PME-ETI	ACTIONS	FR0012419307	PULLUP ENTERTAINMENT ACT	602 237,43	586 339,67
OFI INVEST ACTIONS PME-ETI	ACTIONS	FR0000033888	GEVELOT	486 846,00	
OFI INVEST ACTIONS PME-ETI	ACTIONS	FR0000061608	PISCINES DESJOYAUX	456 683,00	
OFI INVEST ACTIONS PME-ETI	ACTIONS	FR0000066441	POUJOULAT	431 739,98	
OFI INVEST ACTIONS PME-ETI	ACTIONS	FR0013252186	PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE		423 386,73

MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)					
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIONS	CESSIONS
ES OFI INVEST ACTIONS PME-ETI	OPC	FR0013219219	OFI INVEST ACTIONS PME-ETI N	816 468,27	1 409 533,55

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Procédure de choix des intermédiaires du Fonds Maître

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- *Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;*
- *L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;*
- *La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;*
- *Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.*

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- *Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;*
- *Une analyse qualitative complémentaire ;*
- *Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.*

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- *Fournit le service d'exécution d'ordres ;*
- *Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;*
- *Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.*

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Pour Amiral Gestion le choix des intermédiaires (brokers) est opéré en fonction de leur compétence particulière dans le domaine des actions ou des obligations, ainsi qu'en raison de la qualité de leur recherche, de l'exécution des ordres et de la participation aux placements privés et aux introductions en bourse, et enfin de leur capacité à traiter des blocs sur les petites et moyennes valeurs. Les opérations sur FCP ne supportent pas d'autres frais que les commissions de souscription et de rachat de l'émetteur. La société de gestion privilégie les OPCVM/FIA pour lesquels elle a pu négocier une exonération totale des frais non acquis au Fonds.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2024, le Fonds d'Épargne Salariale « ES Ofi Invest Actions PME-ETI » n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives au FIA

Actifs non liquides et gestion de la liquidité :

L'actif du Fonds n'est pas investi sur des actifs illiquides. Le Fonds étant investi en micro-caps, sa liquidité est réduite. La société de gestion met en œuvre régulièrement des stress tests de liquidité, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité des fonds. Le risque de liquidité est évalué par rapport à l'actif des fonds (scénarii de réduction de liquidité des actifs en portefeuille) et à leur passif (simulation de demandes de rachat de parts en fonction de la typologie de porteurs).

Profil de risque actuel :

Le profil de risque du Fonds Nourricier est identique au profil de risque de l'OPCVM Maître, le Fonds Ofi Invest Actions PME-ETI comme défini ci-dessous :

Le risque du Fonds se situe en date du 31 décembre 2024 au niveau [5] de l'indicateur synthétique. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre Fonds étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du Fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque action :

Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du Fonds pourra baisser. De plus, le Fonds sera exposé sur des sociétés de petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque lié à la détention de petites et moyennes valeurs :

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer une augmentation de la volatilité de la valeur liquidative.

Risque de crédit :

Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de durabilité :

Il s'agit d'un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut conduire à un impact sur les décisions d'investissement, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs (par exemple en cas de controverse de gravité forte à sévère), conformément à la stratégie d'investissement du Fonds. La recherche d'anticipation de ce type de risques de durabilité peut par ailleurs prendre la forme d'une intégration de critères ESG dans l'analyse fondamentale des portefeuilles actions Amiral Gestion, afin d'identifier les risques de durabilité les plus significatifs. Les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; 5) risques réputationnels et 6) amendes ou risques réglementaires. En raison de la prise de conscience croissante des enjeux développement durable et face à l'encadrement réglementaire et normatif de plus en plus strict de ces problématiques, en particulier sur des sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme ».

Et accessoirement (résiduel) :

Risque de change :

Ce risque correspond au risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.

Levier du Fonds au 31 décembre 2024

Ci-dessous les leviers du Fonds calculés conformément à la réglementation européenne mentionnée à l'article 109 du règlement délégué UE n° 231/2013 :

- Méthode brute [100,00%]
- Méthode de l'engagement [100,00%]

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (**), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(* Effectif présent au 31 décembre 2024)

(** Bonus 2024 versé en février 2025)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
ES Ofi Invest Actions PME-ETI

Identifiant d'entité juridique :
969500SPJNABR1LXEX06

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

☐ ☒ ☐ **Non**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 10% d'investissements durables via son OCP Maître

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

ES Ofi Invest Actions PME-ETI (ci-après le « **Fonds** ») est un fonds nourricier investi, au 31 décembre 2024, à hauteur de **100%** dans le fonds Ofi Invest Actions PME-ETI (ci-après le « **Fonds Maître** »). Les caractéristiques du Fonds doivent donc s'apprécier au regard du Fonds Maître.

Le Fonds Maître a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à l'intégration ESG par le biais de différentes exigences :

1. Les exclusions normatives et sectorielles : charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non-conventionnelles, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité forte à sévère) ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Engagement de Note ESG moyenne du portefeuille supérieure à celle de l'univers d'investissement :

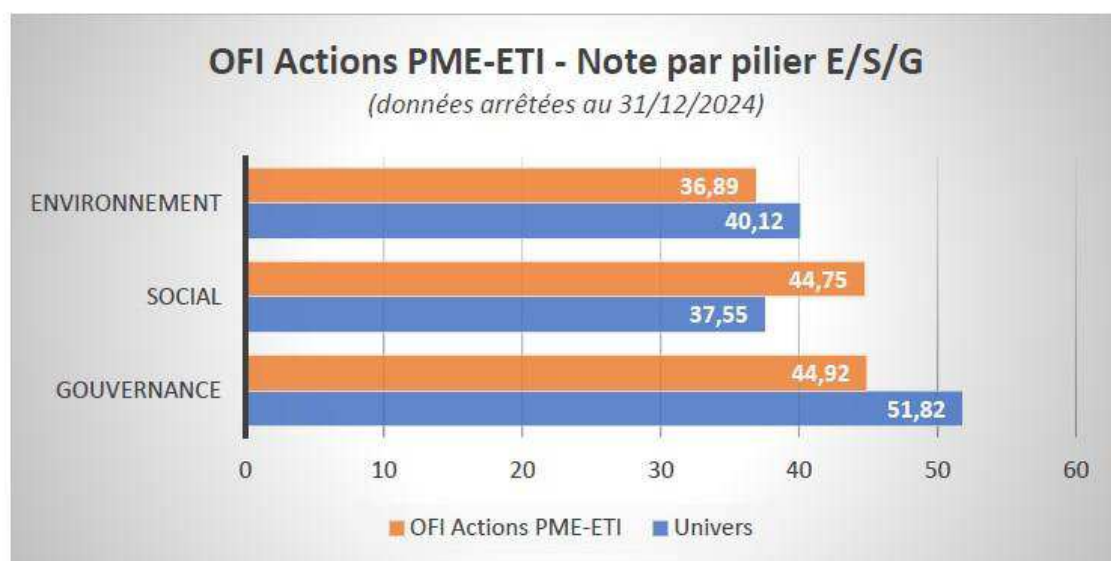
Le Fonds Maître applique dans son processus d'investissement le suivi d'une Note de performance ESG dont la grille de critères et d'indicateurs ESG a été conçue par Amiral Gestion sur la base de données collectées par une agence externe spécialisée, Ethifinance selon sa base Gaia. Cette évaluation constitue la notation de référence pour mesurer la performance ESG du portefeuille du Fonds Maître par rapport à son univers de référence ESG.

Note de Performance ESG externe¹

(Source : Amiral Gestion, Base Gaia Ratings d'Ethifinance)

Date	Fonds	Note ESG (/100)	Couverture	Performance relative du Fonds Maître / univers
31/12/2024	OFI Invest Actions PME-ETI	41,26	98%	+ 0,02%
	Univers	41,19	99%	
29/12/2023	OFI Invest Actions PME-ETI	47,71	97%	+ 12,36%
	Univers	42,46	99%	

La performance ESG du Fonds maître Ofi Actions PME ETI est légèrement supérieure à celle de son univers de référence ESG (0,2%)



Meilleures notes ESG du Fonds Maître :

Au 31/12/2024		
Nom	Note ESG /100	% de l'actif net
PIERRE ET VACANCES SA	77	1,40%
Omer Decugis & Cie SA	74	2,34%
Ekinops SA	73	4,05%
HERIGE S.A.	73	3,78%
LUMIBIRD SA	68	3,05%

¹ Données arrêtées au 31/12/2024 selon les caractéristiques présentées dans l'annexe II SFDR précontractuelle du fonds accessible sur le site internet d'OFI Invest : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/produit/afficher/document/0eee144edda1e4b107f7519d4b7f649df6dda7ae763540df16d2cd109d4f33da>

² La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 100, 100 étant la meilleure note possible.

Notes ESG les moins élevées du Fonds Maître :

Au 31/12/2024		
Nom	Note ESG /100	% de l'actif net
Boa	10	1,73%
U10	14	3,24%
Catana	14	4,12%
Installux	19	4,61%
Poujoulat	20	1,92%

Indicateurs de qualité environnemental / changement climatique :

Dans le cadre des caractéristiques environnementales promues par OFI Actions PME ETI, le Fonds évalue sa qualité environnementale en faveur du climat sur la base de l'indicateur d'Intensité carbone.

Les résultats de cet engagement au 31/12/2024 sont restitués ci-dessous.

ENVIRONNEMENT : INTENSITE CARBONE

DATE	INTENSITE CARBONE* Ofi Invest Actions PME-ETI				
	Couverture PTF /UNIV		Portefeuille	Univers	Performance relative PTF/UNIV (%)
	Portefeuille	Univers			
31/12/2024	82,3%	52,3%	133,03	120,36	+10,28%
29/12/2023	89%	53%	146,9	188,4	-22%

*LEGENDE

Source : Amiral Gestion – Données issues de la base de données S&P Trucost selon l'arrêté des données de la plupart des entreprises sur l'exercice 2021, les données de l'exercice 2022 étant en cours de vérification.

WACI: Moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par million de chiffre d'affaires (somme poids * ratio d'intensité pour chaque titre). La mesure est exprimée en tonnes équivalent de CO₂ / M€ de CA.

Scopes 1 élargi, 2 et partie indirecte du scope 3 amont.

N.B. : Seules les émissions de Gaz à effet de serre du Scope 1 élargi – i.e. les émissions de "Scope 1" + les émissions de 4 sources additionnelles (CCl₄-Tetrachloromethane, C₂H₃Cl₃ – Trichloroethane, CBrF₃-Bromotrifluoromethane et le CO₂ issu de la combustion de la biomasse) et les émissions indirectes (amont premier rang comprenant le Scope 2 et la partie directe du Scope 3 Amont) ont été prises en compte dans ce calcul. Le reste des émissions indirectes dites "Scope 3" n'ont pas été incluses dans ce calcul à cause de la communication de données encore partielles des entreprises sur cet aspect et du double comptage significatif lié à cette inclusion.

Suivi des métriques climat³ et d'empreinte environnementale d'OFI Invest Actions PME⁴

Le Fonds Maître produit a minima annuellement un suivi de métriques climat et d'empreinte environnementale conformes avec les exigences de la TCFD.

Une analyse d'indicateurs environnementaux prédéfinis est menée afin de mesurer la matérialité du Fonds Maître. La synthèse des résultats sur les indicateurs clés du Fonds Maître sont restitués dans le tableau ci-dessous :

		Intensité carbone* (Tco2/m€ CA) Scope 1+2 <i>Scope 1+2+3</i>	Tempéra- ture et Aligne- ment 2°C*	Emprein- te environ- nemen- tale EC/R (% CA)*	Part Verte (aligne- ment à la Taxo_ EU²) ***	Part Brune (%CA)* *	Risques de Transition (%EBITDA à risque/ scénario élevé) Horizon 2030*	Risques physiques (score compo ajusté / scénario élevé) Horizon 2030 (/100)*
2024	Ofi Invest Actions PME- ETI	191,53	1,5°C/ 1,75°C	5,36%	0% ⁶	0%	0,10%	35,76
	Couverture	82%	82%	82%	13,11%	-	82%	82%
	Univers	371,93	2,7°C/3°C	4,15%	0% ⁷	0%	0,14%	32,49
	Couverture	52%	66%	50%	10,28%	-	36%	45%
2023	Ofi Invest Actions PME- ETI	257,05	< 1.5 °C	5,6%	0%	0%	0,10%	49,3
	Couverture	89%	83%	89%	4,44%	-	80%	65%
	Univers	258,81	< 2,7 °C	3 %	12,98 %	0 %	0,15%	47
	Couverture	53%	48%	50%	1,73%	-	36%	49%

* Source : S&P - Trucost

**Source : MSCI

*** Source : Sustainalytics

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Cf. comparatif supra des données présentées pour les métriques climat et le score ESG.

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le Fonds Maître promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien qu'il n'ait pas une stratégie d'investissement centrée sur un objectif d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR, le Fonds Maître s'engage à présenter une proportion minimale de 10% d'investissements durables.

L'investissement durable pour Amiral Gestion⁸ est défini comme un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

³ La variation des résultats des indicateurs climatiques peut être influencée par les choix méthodologiques adoptés par le fournisseur de données, ainsi que par les perturbations significatives des conditions des différents marchés de consommation et de production de biens et services observées ces dernières années (par exemple : la pandémie de Covid-19, la guerre en Ukraine, etc.).

⁴ L'intensité carbone est calculée pour la plupart des entreprises en portefeuille et de l'univers à partir des données de l'exercice 2022. Pour les autres indicateurs climat et d'empreinte environnementale, les données sont issues de l'exercice 2023.

⁵ Il s'agit de la donnée d'Alignement à la Taxonomie exprimée en % du chiffre d'affaires avec comme source les données de recherche de l'agence Sustainalytics.

Il est à noter que la part verte du portefeuille est calculée cette année à partir des données d'alignement reportées par les entreprises pour l'exercice 2022 et privilégiées aux données estimées par notre fournisseur de données sur cette recherche (Sustainalytics), conformément aux recommandations du régulateur. Le portefeuille étant composé de small mid caps cotées, la majeure partie d'entre elles ne sont pas soumises à l'obligation de reporting sur l'exercice 2022 dont sont issues les données de leur rapport annuel 2023. En effet, l'obligation de publication d'alignement à la taxonomie s'étend sur un calendrier débutant au 1er janvier 2024 sur l'exercice 2023 jusqu'au 1er janvier 2028 (sur l'exercice 2027) pour les entreprises soumises à NFRD/CSRD. Aussi, il n'est aujourd'hui pas pertinent de tirer des conclusions de ces données dont la publication par les entreprises peut s'avérer très partielles à l'échelle du portefeuille et non représentatives de sa part verte réelle.

⁶ Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

⁷ Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

⁸ Source : Note méthodologique Investissement durable Amiral Gestion ; <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>

- Contribuant substantiellement à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;
- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autres objectifs environnementaux ou sociaux, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Part d'investissement durable :

OFI Invest Actions PME-ETI	(Données 31/12/2024)	(Données pondérées au 29/12/2023)
PART TOTALE D'INVESTISSEMENTS DURABLES Part d'ID minimale : 10%	16%	29,42%
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif environnemental / Atténuation changement climatique	16%	29,42%
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif social / ODD sociaux	0%	4,83%

Au 31/12/2024, le Fonds Maître a dépassé son engagement de part d'investissements durables minimale, fixant sa part d'investissement durable à 16%.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Par construction, l'Investissement Durable défini par Amiral Gestion est déterminé selon des critères de contribution positive tout en s'assurant que ces investissements ne nuisent pas à **des objectifs environnementaux ou sociaux**. Aussi, des critères d'éligibilité spécifiques pour chacun des objectifs à caractère social et environnemental sont déterminés à cette fin.

Par ailleurs, le Fonds Maître suit différentes étapes dans son processus d'investissement permettant de démontrer la prise en considération des incidence négatives caractérisées par un **DNSH SFDR** applicable à tous les fonds classifiés SFDR 8 et SFDR 9, et intégrant notamment la prise en compte depuis l'exercice 2023 de 16 indicateurs couvrant les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Conformité du Fonds Maître à la politique d'exclusion sectorielle¹⁰



Au 31 décembre 2024, et sur l'ensemble de l'année 2024 aucune entreprise du portefeuille ne présente une exposition directe ni indirecte aux secteurs visés par sa politique d'exclusion sectorielle.

Par ailleurs, **la part brune du Fonds Maître, à savoir son exposition au charbon et aux énergies fossiles, est nulle.**

Non exposition du Fonds Maître à des controverses de gravité forte à sévère¹¹ :

Aucune entreprise en portefeuille n'est exposée à des controverses de niveaux de gravité 4 (forte) et 5 (sévère), conformément à la politique d'exclusion du Fonds Maître.

Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissement durable totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).

Bilan global au 31/12/2024

Au 31/12/2024, tous les investissements qualifiés de durable pour le Fonds Maître sont conformes aux critères définis dans la méthodologie de l'investissement durable, attestant ainsi qu'aucun préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan social et environnemental a été identifié.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?

Conformité du Fonds Maître au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales :

Mensuellement, les entreprises présentes dans le portefeuille du Fonds Maître sont passées en revue afin de vérifier leur conformité à la politique d'exclusion normative adoptée par Amiral Gestion pour l'ensemble de ses portefeuilles gérés et en lien avec les principes du Pacte Mondial et de l'OCDE. Cette revue est réalisée en interne à partir des données de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.

Le Fonds Maître exclut de son portefeuille les entreprises qui seraient répertoriées comme étant non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies. En cas d'entreprises répertoriées en « watchlist », elles sont mises sous surveillance : une analyse de la pratique controversée est réalisée, voire une action de dialogue-engagement initiée, le résultat pouvant conduire à une sortie du portefeuille.

En cas d'exclusion liée à nos politiques d'exclusion normative et sectorielle, le gérant du Fonds Maître appliquera le processus prévu dans le cadre de la procédure d'escalade en cas de franchissement des règles d'éligibilité fixées par le Fonds Maître.

Bilan au 31/12/2024



- **100% des entreprises couvertes sont conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE**
- Aucune entreprise n'est inscrite sous statut Watchlist

Taux de couverture d'analyse : 76%

Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

⁹ La revue sectorielle est réalisée en interne via les données de l'agence MSCI ESG. Pour l'exposition au charbon et aux énergies fossiles, les données sont complétées par les informations des listes d'exposition GCEL / GOGEL d'Urgewald.

¹⁰ Le détail des règles d'exclusion est disponible dans la rubrique Investissement Responsable du site internet d'Amiral Gestion.

¹¹ Taux de couverture d'analyse : 67,3%



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Fonds Maître OFI Invest Actions PME-ETI prend en compte depuis l'exercice 2023 les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

Dans ce cadre, le Fonds Maître est engagé à suivre la performance ESG de 16 PAI SFDR (14 obligatoires et 2 facultatifs) sous de l'annexe 1 des RTS SFDR. Une initiative de dialogue et d'engagement auprès des entreprises dont les indicateurs seraient en contre-performance relative à l'univers de référence retenu pour le Fonds Maître pourra être initiée le cas échéant afin d'améliorer en continu la performance du portefeuille et réduire les impacts négatifs de ses sous-jacents sur les facteurs de durabilité.

Les informations sur le suivi de performance du portefeuille sur les 16 indicateurs PAI en relatif de son univers de référence pour l'année 2023 sont restituées pour la première fois dans le reporting périodique annuel dédié du Fonds Maître matérialisé par l'Annexe 1 des RTS SFDR disponible sur le site internet d'Ofi Invest Asset Management à la page dédiée au Fonds Maître¹²

A la suite de la production de ce reporting, une initiative de dialogue et d'engagement auprès des entreprises dont les indicateurs seraient en contre-performance relative à l'univers de référence retenu pour le Fonds Maître pourra être initiée à partir de l'année 2024 afin d'améliorer en continu la performance du portefeuille et réduire les impacts négatifs de ses sous-jacents sur les facteurs de durabilité.

Indicateur d'incidence négative		Elément de mesure	Incidences 31/12/2024	Incidences 29/12/2023	Explica- tion	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	NA	NA		
		Emissions de GES de niveau 2	NA	NA		
		Emissions de GES de niveau 3	NA	NA		
		Emissions totales de GES	12202,02 Teq CO2	159317,26 Teq CO2	Il est à noter que la méthode de calcul a changé en 2024, prenant désormais en compte la notion d'owners hip afin de calculer des émissions au niveau portefeuille plus pertinentes (selon la méthode SFDR). Ce changement méthodologique explique une baisse drastique de ce PAI en comparaison avec l'année 2023.	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	642,21 (Teq CO2/million d'EUR)	18595,54 (Teq CO2/million d'EUR)	Variation N-1 : - 2795,54 % Performance du	

					portefeuille sur cet indicateur en progression	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	161,44 (Teq CO2/million d'EUR)	290,44 (Teq CO2/million d'EUR)	Variation N-1 : -79,90% Performance du portefeuille sur cet indicateur en progression.	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0%	0%	Résultat de l'indicateur conforme à la politique normative d'Amiral Gestion Variation N-1 : -8,49% Performance du portefeuille sur cet indicateur en progression.	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	22,91%	24,86%		
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,74 (GWh/million d'EUR)	0 (GWh/million d'EUR)	Variation N-1 : +100,00 %	L'analyse des résultats de cet indicateur sera réalisée à l'issue d'une période de 3 ans afin d'assurer une interprétation pertinente des impacts identifiés, et initier si nécessaire et le cas échéant, les actions prévues dans notre Politique PAI pour cet indicateur
Bio diversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	7,79%	1,42%	Variation N-1 : +81,77%	L'analyse des résultats de cet indicateur sera réalisée à l'issue d'une période de 3 ans afin d'assurer une interprétation pertinente des impacts identifiés, et initier si nécessaire et le cas échéant, les actions prévues dans notre Politique PAI pour cet indicateur
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0 (T/million d'EUR CA)	0 (T/million d'EUR CA)		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	10,58 (Tonnes)	846,35 (Tonnes)	Performance du portefeuille sur cet indicateur en progression.	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%	Résultat de l'indicateur conforme à la politique normative d'Amiral Gestion	
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0%	1,25%	Performance du portefeuille sur cet indicateur en progression.	
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0 %	3,32%	Performance du portefeuille sur cet indicateur en progression.	
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Diversité des sexes = 19,77%	Diversité des sexes = 31,22%	Variation N-1 : - 57,93%	L'analyse des résultats de cet indicateur sera réalisée à l'issue d'une période de 3 ans afin d'assurer une interprétation pertinente des impacts identifiés, et initier si nécessaire et le cas échéant, les actions prévues dans notre Politique PAI pour cet indicateur.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%	Résultat de l'indicateur conforme à la politique normative d'Amiral Gestion	
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	NA	NA		
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	NA	-NA		

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2024, les principaux investissements¹³ du Fonds Maître sont les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

OFI Actions PME ETI			
Investissements les plus importants	Secteurs	% d'actifs	Pays
Cogelec	Technologies d'information	9,07%	France
Dekuple	Services de communication	6,88%	France
Mr Bricolage	Consommation discrétionnaire	6,10%	France
Hexaom	Consommation discrétionnaire	4,96%	France
Aures Technologies	Technologies d'information	4,80%	France
Omer-Decugis & Cie	Consommation de base	4,69%	France
Installux	Indutrie	4,61%	France
Passat	Consommation discrétionnaire	4,33%	France
Catana	Consommation discrétionnaire	4,12%	France
Pierre Et Vacances	Consommation discrétionnaire	4,05%	France
TOTAL		53,62%	

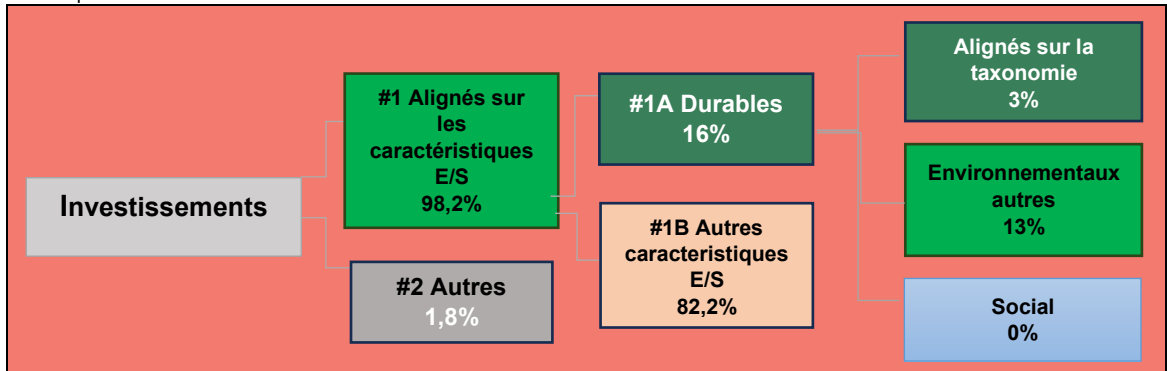
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Ofi Invest Actions PME-ETI
(Portefeuille arrêté au 31/12/2024)

¹² <https://www.ofi-invest-am.com/fr/produit/ofi-invest-actions-pme-eti-part-c/FR0000427437>

¹³ Les principaux investissements retenus correspondent à la part investie au 31/12/2024 représentant plus de 50% en cumulé. Les liquidités ne sont pas présentées dans ce tableau, même dans le cas où elles représenteraient une part importante des capitaux du portefeuille.



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie de #1 Alignés sur les caractéristiques E/S couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1A Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Au 31 décembre 2024, le Fonds Maître a **98,2%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **1,8%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 1,8% de liquidités ;
- 0% de dérivés ;
- 0% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG

Au 31 décembre 2024, Le Fonds ES Ofi Invest Actions PME ETI est investi à 100% dans le Fonds Maître

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs contributeurs de la part d'investissements durables du Fonds Maître établie à **29,42%** sont présentés ci-dessous au travers des principales lignes les plus contributrices :

Secteurs	% d'actifs
Consommation discrétionnaire	37,29%
Industrie	20,20%
Technologies d'information	20,11%
Communication Services	15,92%
Consommation de base	4,69%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds Maître n'est pas engagé à une part verte minimale à ce jour. Aussi, elle a été fixée à 0%.

En effet, en l'état actuel, la communication obligatoire des données d'alignement à la taxinomie verte reste encore partielle sur le marché : le Règlement Taxinomie est applicable aux entreprises de manière progressive selon un calendrier s'étalant entre 2022 et 2027 en fonction de leur taille.

Cependant, le Fonds Maître communique en ex-post sa part verte ci-dessous sur la base des données reportées ou estimées par l'agence Sustainalytics actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE³ ?**

☐ **Oui**

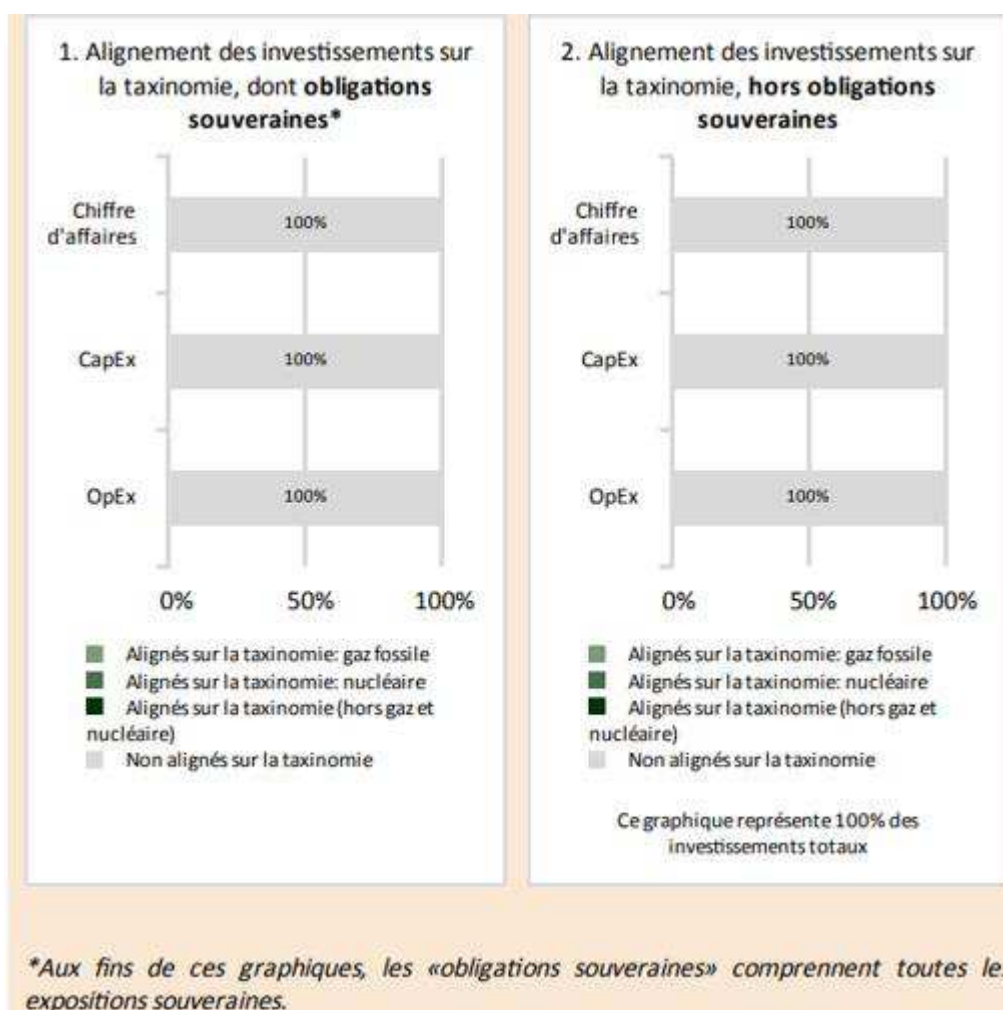
- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ **Non**

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100%

PART VERTE

OFI INVEST ACTIONS PME-ETI : 0%

¹⁴ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Part des investissements réalisés par types d'activités - OFI Invest Actions PME-ETI				
Source : Sustainalytics		Activité contributrice ⁴	Activité de transition	Activité habilitante
2024	Part des CAPEX alignés	0%	0%	0%
	Part des OPEX alignés	0%	0%	0%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	0%	0%	0%
	Couverture	13,11%		
2023	Part des CAPEX alignés	0%	0%	0%
	Part des OPEX alignés	0%	0%	0,05%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	4,73%	0%	0%
	Couverture	2,96%		

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Cf. tableau ci-dessus.



Le symbole représente des investissements durable ayant

un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

16%

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité pour la contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique correspondants¹⁵ le Fonds Maître totalise au 31/12/2024 : 16% d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre Pierre et Vacances SA (4,05%) et Derichebourg SA (3,97%)



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

0%

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité à la contribution nette positive à l'objectif social sur les ODD sociaux correspondants⁵, le fonds Ofi Invest Actions PME-ETI totalise au 31/12/2024 : 0% d'investissements durables ayant un objectif social.

¹⁵ Activités bas carbone (ex. : production d'électricité à partir d'énergie solaire ou éolienne)

¹⁶ <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2195/doc.pdf>

¹⁷ Source : MSCI ESG – Recherche Impact Metrics

Il est à noter que le fonds n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » représentaient **1,8% de l'actif total** du Fonds Maître au 31/12/2024 et correspondait à des liquidités.

Ces liquidités permettent de gérer les flux de souscription et de rachats du portefeuille. Les liquidités ne peuvent pas être soumises aux garanties sociales et environnementales minimales du Fonds Maître.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le Fonds Maître étant engagé dans la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, et outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra, il intègre **une approche de responsabilité actionnariale qui se traduit par l'exercice de ses droits de votes en Assemblées générales d'actionnaires et la pratique de dialogue engagement actionnariales** afin d'inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et, en matière d'amélioration de leurs pratiques sous-jacentes.

Reporting de dialogue et engagement ESG 2024

Le Fonds Maître étant engagé dans la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, et outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra, il intègre **une approche de responsabilité actionnariale qui se traduit par la pratique de dialogue engagement** afin d'inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et sur le plan de leurs pratiques sous-jacentes.

L'Engagement actionnarial mis en place par le délégataire Amiral Gestion, rassemblant ses initiatives de dialogue-engagement ESG, s'inscrit dans son approche d'investissement pour tous ses fonds mais également d'impact ESG dans l'incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques en la matière, conformément à l'application de sa Politique d'investissement Responsable et de ses engagements en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

Sur l'année 2024, les gérants ont mené des actions de dialogue et d'engagement :

- **Individuelles** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et les gérants d'Amiral Gestion seulement ;
- **Collaboratives** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et un groupe d'investisseurs dont Amiral Gestion fait partie

Parmi les sujets de dialogue et d'engagement, 86% ont été porté de manière individuelle et 14% de manière collaborative.

Synthèse des démarches de dialogue & d'engagement sur l'année 2024			
3 entreprises	14,7% du portefeuille	Engagements individuels et collaboratifs	Derichebourg, Mr Bricolage SA, Omer Decugis & Cie SA

Répartition des démarches de dialogue et d'engagement par typologie

Transparence : Il vise à encourager les entreprises à améliorer leur transparence dans les cas où leurs données seraient absentes ou insuffisantes. Le délai associé à ce type d'engagement est de 2 ans.

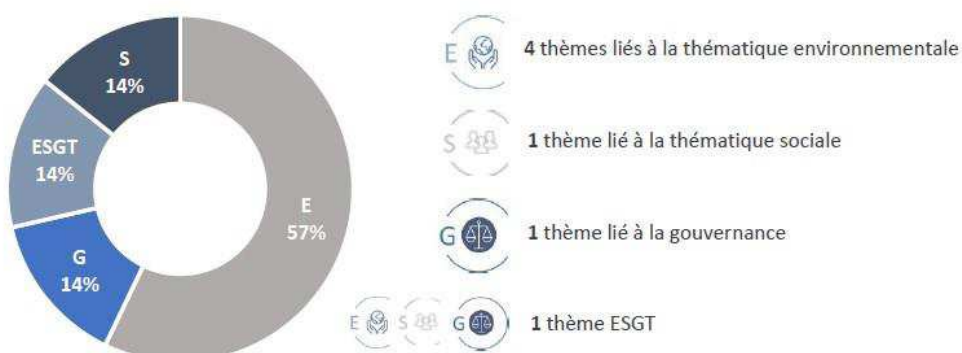
Influence : Il vise à influencer positivement les pratiques ESG des entreprises afin de réduire les risques qu'elles encourrent et qui pourrait impacter leur rentabilité, mais aussi les potentiels impacts négatifs que leurs activités pourraient avoir sur l'environnement et la société. Nous cherchons de la même manière à encourager les entreprises à accentuer les impacts positifs qu'elles pourraient avoir à travers leurs pratiques mais aussi les biens ou services qu'elles commercialisent. Le délai associé à ce type d'engagement est de 3 ans.

Responsabilité : Il vise à éclairer nos décisions face aux controverses et encourager les réparations : lorsqu'une controverse majeure est identifiée, un dialogue peut être noué avec l'entreprise pour vérifier le caractère avéré et comprendre les actions correctives envisagées. Le fruit du dialogue alimente les réflexions du Comité des Controverses quant à la nécessité d'exclure la valeur exposée. Le délai associé à ce type d'engagement est de 1 an.



Répartition des démarches de dialogue et d'engagement individuelles par thématique :

Ces actions de dialogue ont porté sur divers enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance, et de transparence :



Ventilation des engagements 2024 par thématique

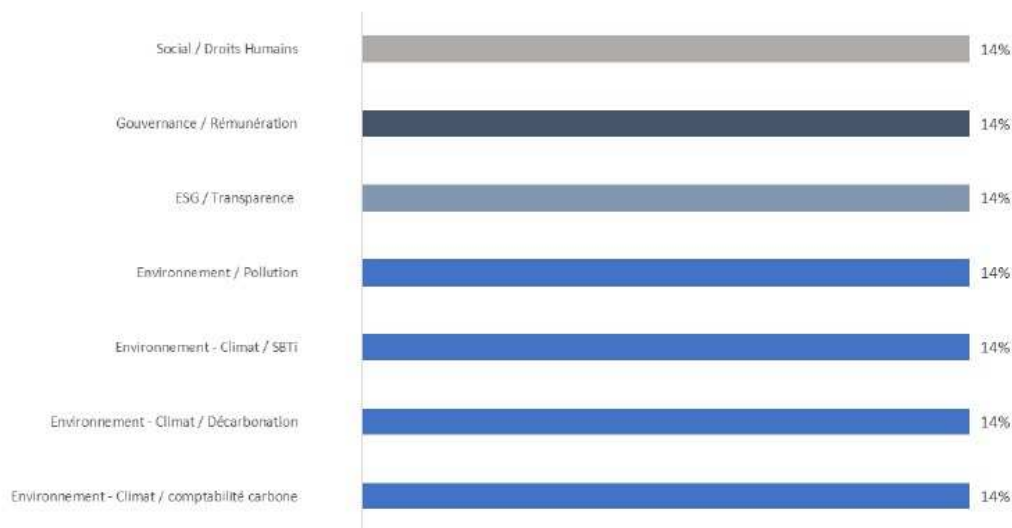


Illustration d'actions engagement menées en 2024

Derichebourg		
Pilier		Environnement
Derichebourg est une société familiale, spécialiste et leader en France du recyclage des ferrailles et des métaux (40% de parts de marché et jusqu'à 50% dans ses régions clés). En début d'année 2024, nous avons profité d'une visite de site Derichebourg pour échanger avec l'entreprise sur l'avancée de ses travaux et la publication de sa stratégie de réduction de son empreinte carbone (scopes 1, 2 et 3). L'entreprise devrait publier ses objectifs climatiques dans son premier rapport établi en application de la directive CSRD. Nous avons rappelé que la validation SBTi de la stratégie de décarbonation de Derichebourg une fois établie serait une grande étape très valorisée pour les investisseurs et partenaires de l'entreprise. L'entreprise nous a affirmé que c'est un projet qui sera étudié dans les mois à venir.		

Omer Decugis		
Pilier		Social
Depuis décembre 2021, Amiral Gestion participe à une coalition portée par le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) aux côtés d'une dizaine d'investisseurs membres. Durant l'année 2022, la coalition a bénéficié d'une formation, suivie d'une première phase de co-construction méthodologique animée par l'ONG Ressources Humaines Sans Frontières (RHSF) afin d'élaborer une méthodologie d'évaluation des entreprises, adaptée aux investisseurs, en matière de prévention du travail forcé et du travail des enfants. L'année 2023 a été animée par l'application de la méthodologie d'évaluation élaborée auprès d'entreprises ciblées par la coalition issues de secteurs considérés comme à forts enjeux sur ce sujet, en engageant une phase de dialogue avec elles. Amiral Gestion, en collaboration avec Meeschaert AM, engage l'entreprise Omer Decugis. Omer-Decugis & Cie est une entreprise française spécialisée dans l'importation, le conditionnement et la distribution de fruits et légumes frais, mettant l'accent sur la qualité, la durabilité et l'innovation pour répondre aux besoins des marchés européens. Ce dialogue, initié en 2023 et poursuivi en 2024 vise à mieux comprendre les politiques et stratégies mises en place afin de prévenir le travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise.		

Mr Bricolage		
Pilier		Gouvernance
Mr. Bricolage est l'un des plus grands détaillants français dans le secteur de la décoration intérieure et du bricolage. Dans ce contexte, l'entreprise a un rôle clef à jouer dans la sensibilisation et la promotion de produits durables. Nous apprécions le fait que le groupe a déjà bien pris en compte ses enjeux, et établi une stratégie 2022-2025 mais aimerions avoir plus d'informations sur des indicateurs clefs, notamment sur la rémunération des dirigeants. Nous avons ainsi débuté un nouvel engagement en octobre 2024, en envoyant les notations actuelles de notre fournisseur de données Ethifinance ainsi que les indicateurs clés sur lesquels nous aimerions avoir des informations supplémentaires et des progressions. Nous sommes optimistes sur l'évolution de cette transparence et continuerons l'engagement avec Mr Bricolage en 2025.		



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



ES OFI INVEST ACTIONS PME-ETI

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

**ES OFI INVEST ACTIONS PME-ETI
FONDS D'EPARGNE SALARIALE NOURRICIER**
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale nourricier ES OFI INVEST ACTIONS PME-ETI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



ES OFI INVEST ACTIONS PME-ETI

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

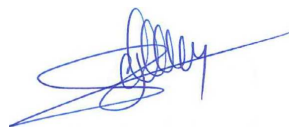
*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2025.04.30 19:16:27 +0200



Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	9 183 014,76
Actions et valeurs assimilées (A)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	9 183 014,76
OPCVM	9 183 014,76
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	9 183 014,76

Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
Créances et comptes d'ajustement actifs	12 897,67
Comptes financiers	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	12 897,67
Total Actif I+II	9 195 912,43

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	8 723 208,94
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	453 575,00
Capitaux propres	9 176 783,94
Passifs de financement II (*)	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	9 176 783,94
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	4 973,34
Concours bancaires	14 155,15
Sous-total autres passifs IV	19 128,49
Total Passifs : I+II+III+IV	9 195 912,43

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	31,90
Sous-total Produits sur opérations financières	31,90
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-79,07
Sous-total Charges sur opérations financières	-79,07
Total Revenus financiers nets (A)	-47,17
Autres produits :	-
Frais pris en charge par l'entreprise	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	-110 302,64
Frais de gestion de la société de gestion	-110 302,64
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-110 302,64
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	-110 349,81
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	3 321,41
Sous-total Revenus nets I = C+D	-107 028,40

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	-262 456,28
Frais de transactions externes et frais de cession	-
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-262 456,28
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	8 014,27
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	-254 442,01
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	800 396,75
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	800 396,75
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	14 648,66
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	815 045,41
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	453 575,00

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

L'objectif et la stratégie du Fonds Nourricier sont identiques à ceux de l'OPCVM Maître, le Fonds Ofi Invest Actions PME-ETI, comme définis ci-dessous :

Rappel du Maître :

Le FCP est éligible au PEA - au PEA/PME et au contrat DSK.

Objectif de gestion du Fonds Maître Ofi Invest Actions PME-ETI :

Le FCP Ofi Invest Actions PME-ETI est exposé sur le marché des petites et très petites capitalisations françaises.

Indicateur de référence du Fonds Maître Ofi Invest Actions PME-ETI :

La performance du FCP ne peut être comparée à un indice étant donné que les valeurs le composant n'appartiennent pas pour leur très grande majorité à un indice.

Stratégie d'investissement du Fonds Maître Ofi Invest Actions PME-ETI :

Pour répondre à son objectif de gestion, le fonds exposé sur le marché des petites et très petites capitalisations françaises.

Le gestionnaire financier par délégation s'appuie, sur une sélection rigoureuse des titres, obtenue après une analyse fondamentale interne à la Société de Gestion dont les principaux critères sont :

- La qualité du management de l'entreprise ;*
- La qualité de sa structure financière ;*
- La visibilité des résultats futurs de la société ;*
- Les perspectives de croissance du métier ;*
- La politique de l'entreprise menée vis-à-vis de ses actionnaires minoritaires (transparence de l'information, distribution de dividendes...) ;*

Dans une moindre mesure l'aspect spéculatif de la valeur lié à une situation spéciale (OPA, OPE, OPRA, OPRO et leurs équivalents dans les pays concernés).

L'équipe de gestion s'attache dans la mesure du possible à une rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit ou est susceptible d'investir. Les lignes sont constituées avec un objectif de conservation à long terme (supérieur à deux ans) et le portefeuille est relativement concentré.

Tableau des éléments caractéristiques du Fonds d'épargne salariale au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net					
en EUR	9 176 783,94	9 237 516,11	10 765 724,41	6 657 963,08	3 165 067,73
Nombre de titres					
Parts	95 330,7674	100 951,2798	98 906,8544	49 868,4054	30 554,9936
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	96,26	91,50	108,84	133,51	103,58
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	-3,79	-3,48	0,15	2,79	-2,88

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion du Fonds.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est la valeur unitaire de la part. Elle est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement. L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de

marché ou à défaut d'existence de marché de méthodes financières. La différence valeur d'entrée - valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme fermes et conditionnelles

-les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étrangers sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Ces modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

-Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Contrôleur légal des comptes à l'occasion de ses contrôles.

-Les instruments du marché monétaire sont évalués à leur valeur de marché

-les parts ou actions d'OPCVM ou de FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

-les titres de l'entreprise non admis aux négociations sur un marché réglementé.

a) Titres non admis aux négociations sur un marché réglementé donnant accès au capital de l'entreprise

Les titres de capital émis par l'entreprise sont évalués conformément aux méthodes objectives d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise.

Ces critères sont appréciés, le cas échéant, sur une base consolidée ou, à défaut, en tenant compte des éléments financiers issus des filiales significatives.

À défaut, les titres sont évalués selon la méthode de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise doit être définie par un expert indépendant éventuellement désigné en justice.

Remarque : La valeur de l'entreprise peut être déterminée sur la base des derniers comptes annuels arrêtés, mais non encore approuvés. Si une différence est constatée après l'approbation, la société de gestion de portefeuille rectifie la valeur.

Si, pour assurer la liquidité du FIA, la société de gestion de portefeuille est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

b) Titres de créance et instruments du marché monétaires non admis aux négociations sur un marché réglementé émis par l'entreprise

La méthode d'évaluation des titres de créance est déterminée par un expert indépendant, lors de la souscription par le fonds de ces titres et chaque fois qu'un événement ou une série d'événements ultérieurs sont susceptibles de conduire à une évolution substantielle du risque de défaillance de l'entreprise. L'expert indépendant peut éventuellement être désigné en justice.

En application de l'article R. 3332-27 du code du travail, seuls sont éligibles à l'actif du FIA les titres de créance non cotés bénéficiant d'un engagement de rachat à première demande par l'entreprise de ces titres ou lorsqu'il a été instauré un mécanisme équivalent garantissant le rachat de ces titres dans les mêmes conditions.

-les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur et les modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

-Les opérations visées à l'article R. 214-32-22 du code monétaire et financier sont évaluées à leur valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion et précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

Si, pour assurer la liquidité du FIA, la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FIA a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,20% TTC ; tout OPC inclus, à la charge du fonds.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des frais évoqués (directs ou indirects) et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPVCM) exceptionnels et non récurrents ;
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex procédure de class action).

Frais de gestion indirects

Les commissions et les frais de gestion indirects sont fixés à 0,26% TTC maximum, sur la base de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables

Les revenus et produits des avoirs compris dans le Fonds sont obligatoirement réinvestis.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	9 237 516,11
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 117 115,05
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-1 605 437,88
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-110 349,81
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-262 456,28
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	800 396,75
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	9 176 783,94

Souscriptions rachats

Parts émises	11 638,7320
Parts rachetées	17 259,2444

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

011792 - ES OFI INVEST ACTIONS PME-ETI C

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	-	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-14	-	-	-	-14

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	-	-	-	-14

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-14	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	-14	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise				
Montants exprimés en milliers	+/ -	+/ -	+/ -	+/ -
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements			
Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/ -	Non Investment Grade +/ -	Non notés +/ -
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	-	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		14
<i>Société Générale</i>		14

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds			
FR0013219219 OFI INVEST AM	OFI INVEST ACTIONS PME-ETI N France	Actions	EUR	9 183
Total				9 183

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
Créances	
Vente à règlement différé	12 897,67
Total créances	12 897,67
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-4 973,34
Total dettes	-4 973,34
Total	7 924,33

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par le Fonds d'épargne salariale avec notamment mention des garanties de capital
Néant
Autres engagements reçus et / ou donnés
Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0013219219	OFI INVEST ACTIONS PME-ETI N	55 827,1917	164,49	9 183 014,76

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
Revenus nets	-107 028,40
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-107 028,40
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-107 028,40
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-107 028,40
Total	-107 028,40
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-254 442,01
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-254 442,01
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-254 442,01
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-254 442,01
Total	-254 442,01
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances				-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				9 183 014,76	100,07
OPCVM				9 183 014,76	100,07
OFI INVEST ACTIONS PME-ETI N	Finance/Assurance	EUR	55 827,197	9 183 014,76	100,07
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				-	-
Autres OPC et fonds d'investissements				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				9 183 014,76	100,07

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	9 183 014,76
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	12 897,67
Autres passifs (-)	-19 128,49
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	9 176 783,94

COMPTES ANNUELS
29 décembre 2023

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	9 238 139,57	10 770 957,77
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	9 238 139,57	10 770 957,77
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	9 238 139,57	10 770 957,77
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	5 481,81	11 867,36
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5 481,81	11 867,36
Comptes financiers	840,91	-
Liquidités	840,91	-
Total de l'actif	9 244 462,29	10 782 825,13

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	9 589 764,96	10 750 010,37
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-228 547,32	159 829,82
Résultat de l'exercice (a, b)	-123 701,53	-144 115,78
Total des capitaux propres	9 237 516,11	10 765 724,41
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	6 946,18	12 396,18
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	6 946,18	12 396,18
Comptes financiers	-	4 704,54
Concours bancaires courants	-	4 704,54
Emprunts	-	-
Total du passif	9 244 462,29	10 782 825,13

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	66,85	0,04
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	66,85	0,04
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	29,49	11,99
Autres charges financières	-	-
Total (II)	29,49	11,99
Résultat sur opérations financières (I - II)	37,36	-11,95
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	120 015,87	109 996,80
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	-	-
Résultat net de l'exercice (I - II + III - IV + V)	-119 978,51	-110 008,75
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-3 723,02	-34 107,03
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	-	-
Résultat (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)	-123 701,53	-144 115,78

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion du Fonds.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est la valeur unitaire de la part. Elle est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement. L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché de méthodes financières. La différence valeur d'entrée - valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme fermes et conditionnelles

-les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étrangers sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Ces modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

-Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Contrôleur légal des comptes à l'occasion de ses contrôles.

-Les instruments du marché monétaire sont évalués à leur valeur de marché

-les parts ou actions d'OPCVM ou de FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

-les titres de l'entreprise non admis aux négociations sur un marché réglementé.

a) Titres non admis aux négociations sur un marché réglementé donnant accès au capital de l'entreprise

Les titres de capital émis par l'entreprise sont évalués conformément aux méthodes objectives d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise.

Ces critères sont appréciés, le cas échéant, sur une base consolidée ou, à défaut, en tenant compte des éléments financiers issus des filiales significatives.

À défaut, les titres sont évalués selon la méthode de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise doit être définie par un expert indépendant éventuellement désigné en justice.

Remarque : La valeur de l'entreprise peut être déterminée sur la base des derniers comptes annuels arrêtés, mais non encore approuvés. Si une différence est constatée après l'approbation, la société de gestion de portefeuille rectifie la valeur.

Si, pour assurer la liquidité du FIA, la société de gestion de portefeuille est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

b) Titres de créance et instruments du marché monétaires non admis aux négociations sur un marché réglementé émis par l'entreprise

La méthode d'évaluation des titres de créance est déterminée par un expert indépendant, lors de la souscription par le fonds de ces titres et chaque fois qu'un événement ou une série d'événements ultérieurs sont susceptibles de conduire à une évolution substantielle du risque de défaillance de l'entreprise. L'expert indépendant peut éventuellement être désigné en justice.

En application de l'article R. 3332-27 du code du travail, seuls sont éligibles à l'actif du FIA les titres de créance non cotés bénéficiant d'un engagement de rachat à première demande par l'entreprise de ces titres ou lorsqu'il a été instauré un mécanisme équivalent garantissant le rachat de ces titres dans les mêmes conditions.

-les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur et les modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

-Les opérations visées à l'article R. 214-32-22 du code monétaire et financier sont évaluées à leur valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion et précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

Si, pour assurer la liquidité du FIA, la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FIA a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,20% TTC ; tout OPC inclus, à la charge du fonds.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des frais évoqués (directs ou indirects) et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPVCM) exceptionnels et non récurrents ;
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex procédure de class action).

Frais de gestion indirects

Les commissions et les frais de gestion indirects sont fixés à 0,26% TTC maximum, sur la base de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables

Les revenus et produits des avoirs compris dans le Fonds sont obligatoirement réinvestis.

Evolution de l'actif net du Fonds d'épargne salariale (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	10 765 724,41	6 657 963,08
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises au Fonds d'épargne salariale)	1 895 790,39	9 543 938,19
dont participation ou compléments de participation	768,50	207 486,21
dont plan d'épargne ou intéressement	380 847,49	2 181 202,32
dont transferts	648 966,40	2 492 382,64
dont arbitrages	-	-
dont versements volontaires et abondements	865 208,00	4 662 867,02
dont autres	-	-
dont droits d'entrée à la charge de l'entreprise - prélevés	34,68	51,24
dont droits d'entrée à la charge de l'entreprise - rétrocedés	-34,68	-51,24
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises au Fonds d'épargne salariale)	-1 728 252,07	-3 426 427,92
dont rachats par les salariés - parts disponibles	-1 032 898,77	-2 294 010,14
dont rachats par les salariés - accession à la propriété	-	-
dont rachats par les salariés - mariage	-	-
dont rachats liés au départ à la retraite	-	-
dont rachats liés au départ de l'entreprise	-	-
dont transferts	-695 353,30	-1 132 417,78
dont arbitrages	-	-
dont autres	-	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	104 167,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-221 758,28	-22 277,08
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-1 120,80	-
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 352 889,03	-1 981 630,11
Différence d'estimation exercice N	-2 008 175,65	
Différence d'estimation exercice N - 1	-655 286,62	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	
Différence d'estimation exercice N - 1	-	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-119 978,51	-110 008,75
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	9 237 516,11	10 765 724,41

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	840,91	0,01
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	840,91	0,01	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
Créances	
Vente à règlement différé	1 734,11
Souscriptions à recevoir	3 747,70
Total créances	5 481,81
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-3 824,27
Rachats à payer	-3 121,91
Total dettes	-6 946,18
Total	-1 464,37

Souscriptions rachats

Parts émises	18 624,5090
Parts rachetées	16 580,0836

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par le Fonds d'épargne salariale avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				

Autres informations (suite)

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
FR0013219219	OFI INVEST ACTIONS PME-ETI N	59 797,654	154,49	9 238 139,57

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-123 701,53	-144 115,78
Total	-123 701,53	-144 115,78
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-123 701,53	-144 115,78
Total	-123 701,53	-144 115,78
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-228 547,32	159 829,82
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-228 547,32	159 829,82

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-228 547,32	159 829,82
Total	-228 547,32	159 829,82
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du Fonds d'épargne salariale au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net					
en EUR	9 237 516,11	10 765 724,41	6 657 963,08	3 165 067,73	2 614 138,86
Nombre de titres					
Parts	100 951,2798	98 906,8544	49 868,4054	30 554,9936	27 781,7927
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	91,50	108,84	133,51	103,58	94,09
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	-3,48	0,15	2,79	-2,88	-3,80

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées			-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			9 238 139,57	100,01
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			9 238 139,57	100,01
OFI INVEST ACTIONS PME-ETI N	EUR	59 797,654	9 238 139,57	100,01
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Créances			5 481,81	0,06
Dettes			-6 946,18	-0,08
Comptes financiers			840,91	0,01
ACTIF NET			9 237 516,11	100,00

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST ACTIONS PME-ETI

Rapport annuel au 31 décembre 2024

Commercialisateur : **MUTAVIE**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Gestionnaire Financier par délégation : **AMIRAL GESTION**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **Grant Thornton**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest Actions PME-ETI (le « Fonds »).

Forme juridique

Fonds commun de placement de droit français.

☒ Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Classification

Actions françaises.

Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

☒ **Eligible au PEA et PEA-PME**

Du fait de son éligibilité au Plan d'Epargne en Actions, le Fonds ne peut détenir moins de 75% en actions de sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de la Communauté Européenne, ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale. Le Fonds est également éligible au PEA-PME et doit détenir des actions de sociétés de moins de 5000 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Ces critères sont appréciés à l'acquisition des titres par le Fonds, et non en cours de vie.

☒ **Eligible au contrat DSK**

Du fait de son éligibilité au contrat DSK, les actifs du Fonds Ofi Invest Actions PME-ETI sont exposés en permanence à hauteur de 75 % au moins en titres de capital de petites et très petites capitalisations françaises inférieures à 150 millions d'euros à l'achat et émises par des sociétés exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale à l'exception des activités bancaires, financières, d'assurances, de gestion ou de location d'immeubles.

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques							
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées				
C	FR0000427437	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	Néant	Néant
D	FR0000427445	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	Néant	Néant
N	FR0013219219	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Part réservée aux OPC Nourriciers du Groupe Ofi Invest	Néant	Néant

Objectif de gestion

Le FCP Ofi Invest Actions PME-ETI est exposé sur le marché des petites et très petites capitalisations françaises.

Indicateur de référence

La performance du FCP ne peut être comparée à un indice étant donné que les valeurs le composant n'appartiennent pas pour leur très grande majorité à un indice.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

Pour répondre à son objectif de gestion, le Fonds exposé sur le marché des petites et très petites capitalisations françaises.

Le gestionnaire financier par délégation s'appuie, sur une sélection rigoureuse des titres, obtenue après une analyse fondamentale interne à la Société de Gestion dont les principaux critères sont :

- La qualité du management de l'entreprise ;
- La qualité de sa structure financière ;
- La visibilité des résultats futurs de la société ;
- Les perspectives de croissance du métier ;
- La politique de l'entreprise menée vis-à-vis de ses actionnaires minoritaires (transparence de l'information, distribution de dividendes...) ;

Dans une moindre mesure l'aspect spéculatif de la valeur lié à une situation spéciale (OPA, OPE, OPRA, OPRO et leurs équivalents dans les pays concernés).

L'équipe de gestion s'attache dans la mesure du possible à une rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le Fonds investit ou est susceptible d'investir. Les lignes sont constituées avec un objectif de conservation à long terme (supérieur à deux ans) et le portefeuille est relativement concentré.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Du fait de son éligibilité au contrat DSK, les actifs du Fonds Ofi Invest Actions PME-ETI sont exposés en permanence à hauteur de 75% au moins en titres de capital de petites et très petites capitalisations françaises inférieures à 150 millions d'euros à l'achat et émises par des sociétés exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale, à l'exception des activités bancaire, financières, d'assurances, de gestion ou de location d'immeubles. Le présent OPCVM, susceptible de servir de support à un contrat d'assurance vie libellé en unités de compte, en raison de ses caractéristiques, peut présenter des risques pour l'investisseur.

Du fait de son éligibilité au Plan d'Épargne en Actions, le Fonds ne peut détenir moins de 75% en actions de sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de la Communauté Européenne, ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.

Le Fonds est également éligible au PEA-PME et doit détenir des actions de sociétés de moins de 5000 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Ces critères sont appréciés à l'acquisition des titres par le Fonds, et non en cours de vie.

Le Fonds s'efforcera de participer à 5 opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse concernant des sociétés dont le siège est situé en France.

Titres de créance et instruments du marché monétaire (dans la limite de 10% de l'actif net) :

Dans le cadre de la gestion de trésorerie du Fonds, le gestionnaire financier par délégation pourra avoir recours à des obligations, des titres de créances, dépôts et instruments du marché monétaire européens dans la limite de 10% de l'actif net.

La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance, elle s'effectuera en fonction des opportunités de marché. Les titres de créance et instruments du marché monétaire détenus en portefeuille seront émis en euro ou autres devises européennes. Les émetteurs des titres en portefeuille doivent être notés « Investment Grade » au moment de l'acquisition.

En ce qui concerne les titres de taux, le gestionnaire financier par délégation mène sa propre analyse crédit et de risque marché dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Il ne s'appuie donc pas mécaniquement et exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du délégataire de gestion financière.

Actions ou parts d'autres OPCVM ou fonds d'investissement :

Le Fonds pourra réaliser sa stratégie à travers des OPC de type OPC monétaires et OPC actions (de petites et moyennes capitalisations). Aussi, le Fonds pourra investir jusqu'à 50% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement.

A l'intérieur de cette limite, le Fonds pourra détenir jusqu'à 30% de son actif en parts ou actions d'autres FIA français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étranger européens ou non répondant aux quatre conditions suivantes :

- Ils sont soumis à une surveillance équivalente à celle applicable aux OPCVM et la coopération entre l'AMF et l'autorité de surveillance de l'OPC ou du fonds d'investissement étranger est suffisamment garantie.
- Le niveau de la protection garantie aux porteurs est équivalent à celui prévu pour les porteurs d'OPCVM. Des règles équivalentes aux règles applicables aux OPCVM sont exigées sur les points suivants :
 - Règles relatives à la division des actifs ;
 - Règles relatives aux emprunts ;
 - Règles relatives aux prêts et aux ventes à découvert.
- Leur activité fait l'objet de rapports semestriels et annuels détaillés.
- Ils ne peuvent investir plus de 10 % de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement.

Autres actifs éligibles :

Le Fonds peut détenir jusqu'à 10 % en cumul d'instrument du marché monétaire, titre de créance ou titre de capital non négociés sur un marché réglementé respectant l'article R. 214-11 du Code monétaire et financier.

Instruments dérivés :**Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :**

Le FCP pourra intervenir sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Dans ce cadre, le délégataire de gestion financière pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ou de l'exposer aux actions, titres et valeurs assimilées, indices, pour tirer parti des variations de marché ou poursuivre l'objectif de gestion.

Le Fonds pourra notamment intervenir sur les contrats à terme et les options (vente, achat, dans, ou en dehors de la monnaie) portant sur l'indice CAC 40. Par ailleurs, le délégataire de gestion financière pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre un éventuel risque de change.

Dérivés actions :

Pour se couvrir ou s'exposer au risque général du marché actions, le Fonds utilise des contrats à terme listés sur les principaux indices mondiaux de référence actions, sur actions individuelles ou autre type de support de type action. Le Fonds peut en outre gérer cette exposition par le biais de futures.

Dérivés de change :

Le FCP peut intervenir sur le marché des devises via des contrats au comptant ou à terme sur devises sur des marchés organisés et réglementés, français ou étrangers (futures, options...).

Les opérations de change à terme seront utilisées pour couvrir les éventuelles expositions en devise du FCP.

L'exposition du portefeuille n'a pas vocation à être supérieure à 100% ; cependant, dans le cas de souscriptions ou de rachats importants ou de variations importantes des marchés, l'OPCVM peut se trouver temporairement exposé au-delà de 100%.

Le Fonds n'aura pas recours aux TRS (Total Return Swap).

Engagement du Fonds sur les contrats financiers :

Le Fonds calcule son ratio d'engagement selon la méthode de l'engagement (voir partie IV du Prospectus « Règles d'investissement »).

Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

Le gérant ne traite pas à ce jour d'opérations de gré à gré.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Barclays, BNP Paribas, CACIB, Goldman Sachs, HSBC, JPMorgan, Morgan Stanley, Natixis, Société Générale et UBS.

La Société de Gestion du Fonds sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'instruments dérivés et type de sous-jacents, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Fonds ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Fonds ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Fonds supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Fonds peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- Ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Fonds.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

Conservation :

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Fonds.

Rémunération :

Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

Titres intégrant des dérivés :

Nature des instruments utilisés :

Essentiellement, Warrants, Bons de souscription ainsi que tout type de support obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription.

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Le FCP peut recourir, à titre accessoire, aux titres intégrant les dérivés négociés sur des marchés réglementés et organisés dans un but de couverture générale du portefeuille ou de catégories de titres parfaitement identifiées ou de reconstitution d'une exposition synthétique à des risques actions. Ils peuvent également être utilisés en augmentation de l'exposition aux marchés d'actions et/ou en couverture du risque de change.

Dépôts :

Néant.

Emprunts d'espèces :

Dans la limite réglementaire de 10% et dans le cas de couverture espèce de rachats de parts importants.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP n'a pas vocation à effectuer des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Autres informations :

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque. Ces risques de durabilité sont pris en compte au travers des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds mentionnées infra.

Le Fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable, mais il promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières conformes aux exigences du Label France Relance, dont le Fonds est titulaire depuis le 25 août 2021.

Le respect de seuils minimaux de couverture du portefeuille par une analyse ESG : minimum 75% pour les petites et moyennes capitalisations ou dans le cas où le siège social est situé dans un pays émergent.

Un engagement de qualité ESG, matérialisé par une note de Performance ESG du Fonds supérieure à la note ESG des sociétés qui font partie de l'univers d'investissement et couvertes par l'agence de notation extra-financière partenaire (soit environ 200 valeurs françaises)

Une intégration ESG avancée dans l'analyse fondamentale et dans la sélection de valeurs : l'équipe de gestion applique une analyse fondamentale interne synthétisée dans une « Note Qualité » globale propriétaire. Elle repose sur l'étude de différents critères sur le modèle économique, la qualité de la direction, la qualité de la structure financière et des critères relatifs aux dimensions environnementales, sociales/sociétales et de gouvernance (ESG) qui font l'objet d'une note indépendante spécifique appelée « note ESG Interne » intégrée dans la « Note Qualité » globale dont l'échelle s'étend de 1 à 10 (10 étant la meilleure note). Cette note ESG, fondée sur une évaluation qualitative ne visant pas l'exhaustivité, compte pour 1/3 de la note Qualité Globale. L'étude de ces différents critères détermine une « note Qualité ». Plus la note Qualité Globale est élevée, plus elle exprime la qualité de la société sur ses fondamentaux pour un niveau de valorisation donné. Cette notation, intégrant les enjeux ESG, fait partie des éléments qui guident les décisions d'investissement et peuvent alimenter le dialogue en continu avec les entreprises, voire la mise en œuvre d'actions d'engagement lorsque que cela s'avère nécessaire dans le cadre de risques ESG potentiellement matériels.

Une approche d'actionnariat actif via l'exercice des droits de vote en assemblée générale et des initiatives de dialogue et d'engagement actionnarial pour inciter certaines entreprises du portefeuille à améliorer leurs pratiques ESG et la transparence de leur démarche en la matière

Un suivi de l'intensité carbone et de l'empreinte environnementale du Fonds, en relatif par rapport à son univers d'investissement.

Le Fonds est soumis à des exclusions sectorielles et normatives :

Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds respecte les politiques synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives »

Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf

Les politiques d'exclusion sont disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

Pornographie : le Fonds exclut tous les producteurs de contenus pornographiques au 1e euro du chiffre d'affaires ; les distributeurs et détaillants dont cette activité génère plus de 33% de leur chiffre d'affaires, ainsi que les actionnaires des producteurs de contenus pornographiques si leur participation au capital représente plus de 20% de l'actionnariat.

Controverses significatives : le Fonds exclut les entreprises exposées à des controverses de gravité forte à sévère de niveaux 4 et 5 selon l'échelle d'évaluation de l'agence de notation extra-financière partenaire, sous réserve d'une revue et analyse interne par Amiral Gestion.

Cette combinaison d'approches extra-financières classe le Fonds en catégorie « Article 8 » selon la classification du règlement dit « Disclosure – SFDR », et permet de favoriser une bonne prise en compte des risques de durabilité.

Ces approches extra-financières ne sont pas adossées à un benchmark durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Fonds en relatif par rapport un univers d'investissement, composé de plus de 200 PME-ETI françaises et cohérent avec la stratégie d'investissement du Fonds.

Par ailleurs, le gestionnaire financier par délégation (Amiral Gestion) a mis en place diverses bonnes pratiques, dans le cadre de sa Stratégie d'Investissement Responsable 2020-2023, qui permettent de structurer progressivement la maîtrise de ses incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité et qui devraient ultimement aboutir, à terme, à leur évaluation et à leur prise en compte dans les décisions d'investissement (organisation du sourcing d'indicateurs « PAI » auprès des agences de notation extra-financière et des entreprises, enrichissement continu du processus de recherche extra-financière notamment pour une prise en compte pertinente des PAI...).

Profil de risque

Au travers du FCP Ofi Invest Actions PME-ETI, le porteur s'expose principalement aux risques suivants :

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du Fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque action :

Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du Fonds pourra baisser. De plus, le Fonds sera exposé sur des sociétés de petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque lié à la détention de petites et moyennes valeurs :

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer une augmentation de la volatilité de la valeur liquidative.

Risque de crédit :

Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de durabilité :

Il s'agit d'un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut conduire à un impact sur les décisions d'investissement, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs (par exemple en cas de controverse de gravité forte à sévère), conformément à la stratégie d'investissement du Fonds. La recherche d'anticipation de ce type de risques de durabilité peut par ailleurs prendre la forme d'une intégration de critères ESG dans l'analyse fondamentale des portefeuilles actions Amiral Gestion, afin d'identifier les risques de durabilité les plus significatifs. Les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; 5) risques réputationnels et 6) amendes ou risques réglementaires. En raison de la prise de conscience croissante des enjeux développement durable et face à l'encadrement réglementaire et normatif de plus en plus strict de ces problématiques, en particulier sur des sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme »

Et accessoirement (résiduel) :

Risque de change :

Ce risque correspond au risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.

Durée de placement recommandée

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans du fait de l'objectif de performance à long terme de l'OPCVM. En effet, la nature même des actifs détenus par le FCP nécessite une appréciation sur le long terme pour évaluer la réalisation du potentiel de création de valeur issue des choix d'investissement.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

Date des données chiffrées : 31 décembre 2024, sauf si mentionné.

En 2024, les politiques monétaires ont connu des changements majeurs, avec une suprématie économique des États-Unis. La croissance américaine, soutenue par la consommation privée et les secteurs de la technologie et de l'IA, a contrasté avec celle de l'Europe. Malgré de nombreuses incertitudes politiques et géopolitiques, la croissance mondiale et les marchés financiers sont restés stables. L'inflation, qui avait diminué de moitié en 2023, a baissé plus progressivement en 2024 en raison de la rigidité de l'inflation des services. Cette désinflation a permis à la Réserve fédérale américaine et à la Banque Centrale Européenne d'assouplir leur politique monétaire, avec des taux directeurs à 4,5% aux États-Unis et à 3% dans la zone euro en fin d'année.

Après une année 2023 marquée par une reprise économique, les bourses mondiales ont continué de progresser en 2024, surtout aux États-Unis et en Chine. Cependant, le marché français a été pénalisé par l'instabilité politique. Le marché européen du crédit a bien performé, offrant des rendements attractifs malgré des taux longs en hausse en fin d'année. Le marché monétaire a surpassé les obligations souveraines.

L'environnement économique :

Pour la quatrième année consécutive, la croissance mondiale a dépassé 3%, mais avec des disparités importantes entre les régions. Les États-Unis ont été un moteur clé grâce à une consommation vigoureuse, tandis que la zone Euro a connu une reprise modérée avec des disparités sectorielles et nationales.

Aux Etats-Unis, la demande domestique a été soutenue par la hausse des revenus réels et des dépenses de consommation. Les entreprises américaines gardent des fondamentaux solides et ont surmonté la hausse des taux grâce à des liquidités abondantes. Quant au chômage, il est resté bas (4,2% en novembre), sans surchauffe du marché du travail. Au total, la croissance économique a été plus robuste que prévu, atteignant environ 2,8% en 2024.

De l'autre côté de l'Atlantique, la consommation privée a été moins dynamique, malgré un marché du travail solide et une hausse des salaires. A noter que le taux d'épargne est resté élevé, freinant la consommation. La croissance de la zone euro devrait être environ de 0,7% sur l'année 2024, soutenue par principalement par le secteur des services. La crise industrielle, notamment en Allemagne, a pesé sur la croissance. L'Espagne et les pays périphériques ont contribué positivement à la croissance de la zone euro.

En 2024, l'inflation¹ a diminué pour atteindre environ 3% aux États-Unis et dans la zone euro. Cette baisse a permis à la Réserve fédérale américaine (Fed) et à la Banque Centrale Européenne (BCE) de réduire leurs taux directeurs de 100 points de base, les amenant à 4,5% aux États-Unis et à 3,0% dans la zone euro. La normalisation des bilans a également progressé, avec une réduction notable des actifs détenus par les deux banques centrales.

D'autres grandes banques centrales ont également baissé leurs taux, sauf la Banque du Japon (BoJ), qui a augmenté son taux directeur à 0,25% en 2024.

Les élections européennes ont vu une montée des partis d'extrême droite, comme prévu par les sondages. En France, les résultats ont conduit Emmanuel Macron à dissoudre l'Assemblée nationale et à convoquer des élections législatives anticipées en juin, entraînant une instabilité politique et un dérapage budgétaire en 2024. En Allemagne, la rupture de la coalition d'Olaf Scholz a conduit à des élections anticipées prévues pour février prochain. Aux États-Unis, les résultats des élections ont été clairs et bien accueillis par les marchés, grâce aux baisses d'impôts annoncées et à un cadre favorable aux affaires. Il faudra attendre 2025 pour voir si le président américain mettra en œuvre son programme.

¹ L'inflation est une augmentation générale et continue des prix des biens et services dans une économie sur une période donnée.

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

Taux d'intérêt :

En 2024, les actions des Banques Centrales ont donné le « La » des marchés de taux. Les baisses de taux directeurs étaient attendues dès le début de l'année, mais ont été retardées. La BCE a commencé à baisser ses taux en juin, suivie par la Fed en septembre. Les taux courts ont été peu impactés et sont restés stables, tandis que les taux longs ont augmenté. Le taux à 2 ans américain est resté autour de 4,24%, et le taux à 2 ans allemand a légèrement diminué à 2,10% (-30bps). Le taux à 10 ans américain a augmenté à 4,57% (+70 bps) et le taux à 10 ans allemand à 2,36% (+34 bps).

Les obligations souveraines (obligations d'Etat) en zone euro ont donc eu une performance de 1,78% (pour l'indice JPM GBI EMU), inférieure aux fonds monétaires qui ont atteint presque 4%, un record depuis 2008. En parallèle, dans un contexte politique particulièrement dégradé en France depuis la dissolution de l'Assemblée nationale et les élections législatives en juin dernier, l'écart des taux 10 ans entre l'Allemagne et la France s'est écarté d'environ 30 points de base pour terminer l'année au-dessus de 80 points de base. L'écart de taux entre les États-Unis et l'Allemagne s'est également creusé pour passer de 190 points de base début 2024 à 220 points de base en fin d'année.

Crédit :

Les obligations du secteur privé ont offert de meilleurs rendements : environ 5% pour les obligations de bonne qualité et 9% pour le crédit spéculatif à haut rendement. Le marché du crédit étant sensible au taux et aux marges de crédit (spreads), ce sont donc bien les spreads qui ont soutenu la classe d'actifs. Les émissions primaires ont atteint des records avec 588 milliards d'euros émis sur l'« Investment Grade » et 155 milliards d'euros sur le « High Yield »², selon OIS et Bloomberg (émissions financières et corporate). Les flux vers les fonds obligataires européens ont même triplé par rapport à 2023, permettant au passage aux entreprises de se refinancer.

Actions :

En 2024, les prévisions économiques ont été déjouées. Le ralentissement économique américain ne s'est pas concrétisé, l'inflation sous-jacente³ est restée persistante, surtout aux États-Unis, et les tensions géopolitiques ont été constantes. Malgré cela, la volatilité⁴ des marchés actions n'a pas augmenté, et de nombreux indices ont atteint des records historiques.

Les valeurs américaines ont représenté plus de 75% des grands indices internationaux, grâce à une croissance économique dynamique et auto-entretenue. Les investissements internationaux se sont concentrés sur les marchés américains, perçus comme un îlot de prospérité résiliente. L'innovation technologique, dominée par les entreprises américaines, a également prospéré, avec huit entreprises dépassant les 1.000 milliards de dollars de capitalisation boursière, toutes liées à l'Intelligence Artificielle. Un écosystème entier, incluant les infrastructures de centres de données et la génération électrique, en a bénéficié. Sur cette période, les marchés américains ont atteint une valorisation record, à près de 23 fois les résultats estimés de 2025, avec des secteurs variés comme l'industrie et les services financiers contribuant à cette croissance.

Le marché japonais a également bien performé, avec le Nikkei⁵ dépassant son record de 1989, soutenu par la consommation des ménages et une inflation proche de 2%. Les marchés émergents ont connu une bonne année, notamment grâce au rebond des valeurs chinoises soutenues par les mesures de Pékin.

² On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

³ L'inflation sous-jacente, également appelée inflation de base, est une mesure de l'évolution des prix qui exclut les éléments les plus volatils, tels que les produits alimentaires et l'énergie.

⁴ La volatilité est une mesure statistique de la dispersion des rendements d'un actif financier ou d'un marché. Elle indique à quel point les prix d'un actif peuvent fluctuer autour de leur moyenne sur une période donnée.

⁵ Indice boursier le plus suivi au Japon. Il est composé des 225 plus grandes entreprises japonaises cotées à la Bourse de Tokyo.

La France et l'Allemagne, les deux moteurs économiques européens, ont connu des difficultés. La France a souffert d'une instabilité politique, entraînant une prime de risque sur son marché domestique, et le CAC 40 a terminé l'année en baisse de plus de 10% par rapport à son record de mai 2024. L'Allemagne, dépendante de l'économie chinoise, n'a pas vu la reprise manufacturière attendue, mais son marché a fini sur une note plus positive grâce à l'espoir de la fin des hostilités en Ukraine, d'une relance chinoise et d'un nouveau gouvernement plus dépensier.

Politique de gestion

Dans un marché français des small caps encore une fois complexe cette année, le fonds tire son épingle du jeu avec une hausse de +4,6%. Sur la période, les indices small France sont en baisse de -4% à -12%. Grâce à un stock picking efficace, les principaux contributeurs sont aussi de grosses pondérations du fonds, mais surtout à un nombre très limité de déception, le fonds a pu s'affranchir d'un contexte volatile post dissolution, censure et autres attermolements politiques.

Ainsi, une société comme Cogelec, qui s'impose comme le leader de l'interphonie mobile pour les copropriétés et profite d'un modèle économique récurrent offrant de la visibilité sur la croissance et les résultats à venir, a plus que doublé sur la période. Dékuple, anciennement ADLPartner, poursuit son expansion dans le marketing digital avec une exécution exemplaire malgré un marché qui ralentit et transforme ainsi ses perspectives de croissance. Enfin, Aurès, Hexaom et Pull Up ont repris de la hauteur, certes après une période compliquée, et toutes en phase avec l'amélioration de leur fondamentaux. Du côté des détracteurs à la performance, nous avons sorti nos positions en Valbiotis et Plastivaloire. En revanche, nous maintenons notre investissement chez le leader français de la distribution de matériel informatique LDLC. La société subit toujours les effets du suréquipement liés à la période du Covid mais nous estimons qu'ils devraient s'estomper désormais et permettre à la société de renouer avec la croissance.

Nous avons également profité du franchissement, que l'on pense passager, de la société Catana sous les 150M de capitalisation boursière pour en refaire une ligne significative du fonds. En effet, ce spécialiste de la fabrication de catamarans voit son carnet de commande reculé mais en réalité nous considérons qu'il se normalise. Le marché sous-jacent reste porteur et le positionnement de l'entreprise est pertinent, en axant ses produits sur le confort à bord là où ses concurrents restent concentrés sur la navigabilité des bateaux. Nous avons également construit une position en Vente-Unique qui, là aussi dans un marché en suréquipement post Covid, résiste plutôt bien et gagne des parts de marché face à des concurrents souvent bien plus puissants. Nous considérons avoir un bon équilibre de portefeuille pour l'année 2025, qui ne s'annonce pas forcément plus simple dans la dynamique boursière des PME ETI françaises, mais qui offre des valorisations et surtout des sociétés aux fondamentaux très solides.

Performances

Entre le 29 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, la performance du Fonds a été de 4,61% pour la part C, de 4,62% pour la part D et de 6,47% pour la part N.

La performance du FCP ne peut être comparée à un indice étant donné que les valeurs le composant n'appartiennent pas pour leur très grande majorité à un indice.

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest Actions PME-ETI PART C	FR0000427437	29/12/2023	31/12/2024	4,61%	0,00%	153,45 €	160,53 €
Ofi Invest Actions PME-ETI PART D	FR0000427445	29/12/2023	31/12/2024	4,62%	0,00%	137,09 €	143,42 €
Ofi Invest Actions PME-ETI PART N	FR0013219219	29/12/2023	31/12/2024	6,47%	0,00%	154,49 €	164,49 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ACTIONS PME-ETI	ACTIONS	FR0013335742	COGELEC SAS		1 054 198,46
OFI INVEST ACTIONS PME-ETI	ACTIONS	FR0010766667	VENTE UNIQUE COM SA	907 246,18	
OFI INVEST ACTIONS PME-ETI	ACTIONS	FR001400MDW2	STIF	840 000,00	900 700,00
OFI INVEST ACTIONS PME-ETI	ACTIONS	FR0010193052	PONCIN YACHTS	789 466,15	
OFI INVEST ACTIONS PME-ETI	ACTIONS	FR0000075442	GROUPE LDLC SA	613 878,04	72 221,35
OFI INVEST ACTIONS PME-ETI	ACTIONS	FR0012419307	PULLUP ENTERTAINMENT ACT	602 237,43	586 339,67
OFI INVEST ACTIONS PME-ETI	ACTIONS	FR0000033888	GEVELOT	486 846,00	
OFI INVEST ACTIONS PME-ETI	ACTIONS	FR0000061608	PISCINES DESJOYAUX	456 683,00	
OFI INVEST ACTIONS PME-ETI	ACTIONS	FR0000066441	POUJOLAT	431 739,98	
OFI INVEST ACTIONS PME-ETI	ACTIONS	FR0013252186	PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE		423 386,73

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Pour Amiral Gestion le choix des intermédiaires (brokers) est opéré en fonction de leur compétence particulière dans le domaine des actions ou des obligations, ainsi qu'en raison de la qualité de leur recherche, de l'exécution des ordres et de la participation aux placements privés et aux introductions en bourse, et enfin de leur capacité à traiter des blocs sur les petites et moyennes valeurs. Les opérations sur FCP ne supportent pas d'autres frais que les commissions de souscription et de rachat de l'émetteur. La société de gestion privilégie les OPCVM/FIA pour lesquels elle a pu négocier une exonération totale des frais non acquis au Fonds.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 31 décembre 2024
- Taux : Pas de position au 31 décembre 2024
- Crédit : Pas de position au 31 décembre 2024
- Actions – CFD : Pas de position au 31 décembre 2024
- Commodities : Pas de position au 31 décembre 2024

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Pas de position au 31 décembre 2024
- Options : Pas de position au 31 décembre 2024

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2024, Ofi Invest Actions PME-ETI n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (**), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(* Effectif présent au 31 décembre 2024)

(** Bonus 2024 versé en février 2025)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest Actions PME-ETI

Identifiant d'entité juridique :
969500LQRKT7BZFPTG32

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

☒ ☐ ☒ Non

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 10% d'investissements durables via son OCP

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest Actions PME-ETI (ci-après le « **Fonds** ») fait

la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à l'intégration ESG par le biais de différentes exigences :

1. Les exclusions normatives et sectorielles : charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non-conventionnelles, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses de gravité forte à sévère) ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Engagement de Note ESG moyenne du portefeuille supérieure à celle de l'univers d'investissement :

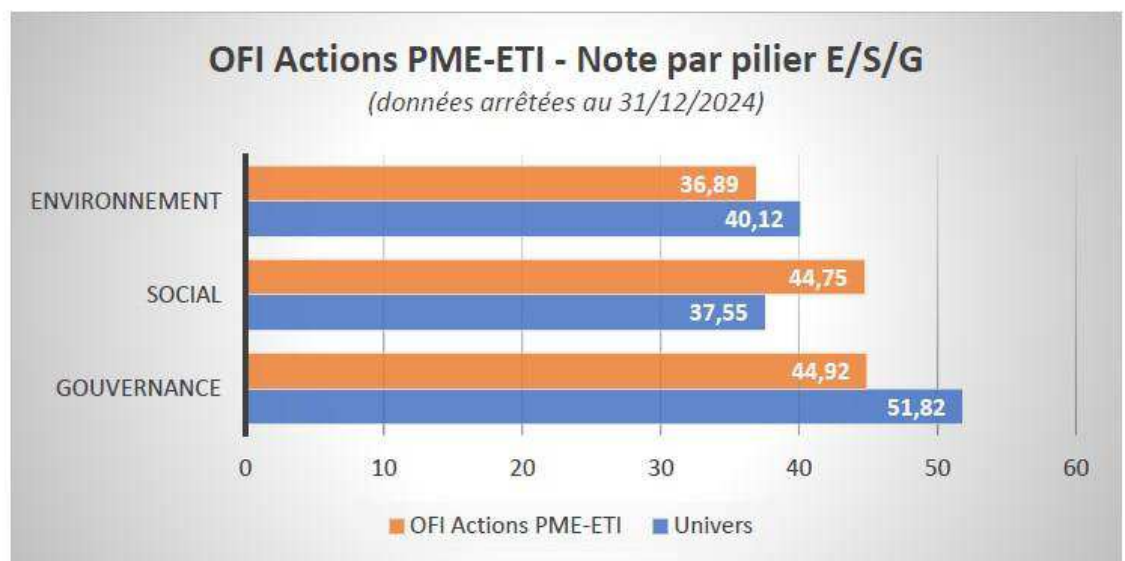
Le Fonds applique dans son processus d'investissement le suivi d'une Note de performance ESG dont la grille de critères et d'indicateurs ESG a été conçue par Amiral Gestion sur la base de données collectées par une agence externe spécialisée, Ethifinance selon sa base Gaïa. Cette évaluation constitue la notation de référence pour mesurer la performance ESG du portefeuille du Fonds par rapport à son univers de référence ESG.

Note de Performance ESG externe¹

(Source : Amiral Gestion, Base Gaia Ratings d'Ethifinance)

Date	Fonds	Note ESG (/100)	Couverture	Performance relative du Fonds / univers
31/12/2024	OFI Invest Actions PME-ETI	41,26	98%	+ 0,02%
	Univers	41,19	99%	
29/12/2023	OFI Invest Actions PME-ETI	47,71	97%	+ 12,36%
	Univers	42,46	99%	

La performance ESG du Fonds Ofi Actions PME ETI est légèrement supérieure à celle de son univers de référence ESG (0,2%)



Meilleures notes ESG du Fonds:

Au 31/12/2024		
Nom	Note ESG /100	% de l'actif net
PIERRE ET VACANCES SA	77	1,40%
Omer Decugis & Cie SA	74	2,34%
Ekinops SA	73	4,05%
HERIGE S.A.	73	3,78%
LUMIBIRD SA	68	3,05%

¹ Données arrêtées au 31/12/2024 selon les caractéristiques présentées dans l'annexe II SFDR précontractuelle du fonds accessible sur le site internet d'Ofi Invest : https://www.ofi-invest-am.com/fr/produit/afficher_document/0eee144edda1e4b107f7519d4b7f649df6dda7ae763540df16d2cd109d4f33da

² La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 100, 100 étant la meilleure note possible.

Notes ESG les moins élevées du Fonds :

Au 31/12/2024		
Nom	Note ESG /100	% de l'actif net
Boa	10	1,73%
U10	14	3,24%
Catana	14	4,12%
Installux	19	4,61%
Poujoulat	20	1,92%

Indicateurs de qualité environnemental / changement climatique :

Dans le cadre des caractéristiques environnementales promues par OFI Actions PME ETI, le Fonds évalue sa qualité environnementale en faveur du climat sur la base de l'indicateur d'Intensité carbone.

Les résultats de cet engagement au 31/12/2024 sont restitués ci-dessous.

ENVIRONNEMENT : INTENSITE CARBONE

DATE	INTENSITE CARBONE* Ofi Invest Actions PME-ETI				
	Couverture PTF /UNIV		Portefeuille	Univers	Performance relative PTF/UNIV (%)
	Portefeuille	Univers			
31/12/2024	82,3%	52,3%	133,03	120,36	+10,28%
29/12/2023	89%	53%	146,9	188,4	-22%

*LEGENDE

Source : Amiral Gestion – Données issues de la base de données S&P Trucost selon l'arrêté des données de la plupart des entreprises sur l'exercice 2021, les données de l'exercice 2022 étant en cours de vérification.

WACI: Moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par million de chiffre d'affaires (somme poids * ratio d'intensité pour chaque titre). La mesure est exprimée en tonnes équivalent de CO2 / M€ de CA.

Scopes 1 élargi, 2 et partie indirecte du scope 3 amont.

N.B. : Seules les émissions de Gaz à effet de serre du Scope 1 élargi – i.e. les émissions de "Scope 1" + les émissions de 4 sources additionnelles (CCl4-Tetrachloromethane, C2H3Cl3 – Trichloroethane, CBrF3-Bromotrifluoromethane et le CO2 issu de la combustion de la biomasse) et les émissions indirectes (amont premier rang comprenant le Scope 2 et la partie directe du Scope 3 Amont) ont été prises en compte dans ce calcul. Le reste des émissions indirectes dites "Scope 3" n'ont pas été incluses dans ce calcul à cause de la communication de données encore partielles des entreprises sur cet aspect et du double comptage significatif lié à cette inclusion.

Suivi des métriques climat³ et d'empreinte environnementale d'OFI Invest Actions PME⁴

Le Fonds produit a minima annuellement un suivi de métriques climat et d'empreinte environnementale conformes avec les exigences de la TCFD.

Une analyse d'indicateurs environnementaux prédéfinis est menée afin de mesurer la matérialité du Fonds. La synthèse des résultats sur les indicateurs clés du sont restitués dans le tableau ci-dessous :

		Intensité carbone* (Tco2/m€ CA)	Tempéra- ture et Aligne- ment 2°C*	Emprein- te environ- nemen- tale EC/R (% CA)*	Part Verte (aligne- ment à la Taxo- EU2) ***	Part Brune	Risques de Transition	Risques physiques (score compo
--	--	--	--	--	---	---------------	-----------------------------	---

³ La variation des résultats des indicateurs climatiques peut être influencée par les choix méthodologiques adoptés par le fournisseur de données, ainsi que par les perturbations significatives des conditions des différents marchés de consommation et de production de biens et services observées ces dernières années (par exemple : la pandémie de Covid-19, la guerre en Ukraine, etc.).

⁴ L'intensité carbone est calculée pour la plupart des entreprises en portefeuille et de l'univers à partir des données de l'exercice 2022. Pour les autres indicateurs climat et d'empreinte environnementale, les données sont issues de l'exercice 2023.

⁵ Il s'agit de la donnée d'Alignement à la Taxonomie exprimée en % du chiffre d'affaires avec comme source les données de recherche de l'agence Sustainalytics.

Il est à noter que la part verte du portefeuille est calculée cette année à partir des données d'alignement reportées par les entreprises pour l'exercice 2022 et privilégiées aux données estimées par notre fournisseur de données sur cette recherche (Sustainalytics), conformément aux recommandations du régulateur. Le portefeuille étant composé de small mid caps cotées, la majeure partie d'entre elles ne sont pas soumises à l'obligation de reporting sur l'exercice 2022 dont sont issues les données de leur rapport annuel 2023. En effet, l'obligation de publication d'alignement à la taxonomie s'étend sur un calendrier débutant au 1er janvier 2024 sur l'exercice 2023 jusqu'au 1er janvier 2028 (sur l'exercice 2027) pour les entreprises soumises à NFRD/CSRD. Aussi, il n'est aujourd'hui pas pertinent de tirer des conclusions de ces données dont la publication par les entreprises peut s'avérer très partielles à l'échelle du portefeuille et non représentatives de sa part verte réelle.

⁶ Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

		Scope 1+2 <i>Scope 1+2+3</i>				(%CA)* *	(%EBITDA à risque/ scénario élevé) Horizon 2030*	ajusté / scénario élevé) Horizon 2030 (/100)*
2024	Ofi Invest Actions PME- ETI	191,53	1,5°C/ 1,75°C	5,36%	0% ⁶	0%	0,10%	35,76
	Couverture	82%	82%	82%	13,11%	-	82%	82%
	Univers	371,93	2,7°C/3°C	4,15%	0% ⁷	0%	0,14%	32,49
	Couverture	52%	66%	50%	10,28%	-	36%	45%
2023	Ofi Invest Actions PME- ETI	257,05	< 1.5 °C	5,6%	0%	0%	0,10%	49,3
	Couverture	89%	83%	89%	4,44%	-	80%	65%
	Univers	258,81	< 2,7 °C	3 %	12,98 %	0 %	0,15%	47
	Couverture	53%	48%	50%	1,73%	-	36%	49%

* Source : S&P - Trucost

**Source : MSCI

*** Source : Sustainalytics

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Cf. comparatif supra des données présentées pour les métriques climat et le score ESG.

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien qu'il n'ait pas une stratégie d'investissement centrée sur un objectif d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR, **le Fonds s'engage à présenter une proportion minimale de 10% d'investissements durables.**

L'investissement durable pour Amiral Gestion⁸ est défini comme un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

- Contribuant substantiellement à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;
- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autres objectifs environnementaux ou sociaux, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Part d'investissement durable :

OFI Invest Actions PME-ETI	(Données 31/12/2024)	(Données pondérées au 29/12/2023)
PART TOTALE D'INVESTISSEMENTS DURABLES Part d'ID minimale : 10%	16%	29,42%
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif	16%	29,42%

⁷ Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100 %

⁸ Source : Note méthodologique Investissement durable Amiral Gestion ; <https://www.amiralgestion.com/fr/investissement-responsable>

environnemental / Atténuation changement climatique		
Part d'investissements durables contribuant à l'objectif social / ODD sociaux	0%	4,83%

Au 31/12/2024, le Fonds a dépassé son engagement de part d'investissements durables minimale, fixant sa part d'investissement durable à 16%.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Par construction, l'Investissement Durable défini par Amiral Gestion est déterminé selon des critères de contribution positive tout en s'assurant que ces investissements ne nuisent pas à **des objectifs environnementaux ou sociaux**. Aussi, des critères d'éligibilité spécifiques pour chacun des objectifs à caractère social et environnemental sont déterminés à cette fin.

Par ailleurs, le Fonds suit différentes étapes dans son processus d'investissement permettant de démontrer la prise en considération des incidence négatives caractérisées par un **DNSH SFDR** applicable à tous les fonds classifiés SFDR 8 et SFDR 9, et intégrant notamment la prise en compte depuis l'exercice 2023 de 16 indicateurs couvrant les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Conformité du Fonds à la politique d'exclusion sectorielle¹⁰

Armements controversés



Tabac



Energies fossiles non conventionnelles



Charbon



Pornographie



Au 31 décembre 2024, et sur l'ensemble de l'année 2024 aucune entreprise du portefeuille ne présente une exposition directe ni indirecte aux secteurs visés par sa politique d'exclusion sectorielle.

Par ailleurs, **la part brune du Fonds, à savoir son exposition au charbon et aux énergies fossiles, est nulle.**

Non exposition du Fonds à des controverses de gravité forte à sévère¹¹:

Aucune entreprise en portefeuille n'est exposée à des controverses de niveaux de gravité 4 (forte) et 5 (sévère), conformément à la politique d'exclusion du Fonds.

Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissement durable totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).

Bilan global au 31/12/2024

Au 31/12/2024, tous les investissements qualifiés de durable pour le Fonds sont conformes aux critères définis dans la méthodologie de l'investissement durable, attestant ainsi qu'aucun préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan social et environnemental a été identifié.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?***

Conformité du Fonds au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales :

Mensuellement, les entreprises présentes dans le portefeuille du Fonds sont passées en revue afin de vérifier leur conformité à la politique d'exclusion normative adoptée par Amiral Gestion pour l'ensemble de ses portefeuilles gérés et en lien avec les principes du Pacte Mondial et de l'OCDE. Cette revue est réalisée en interne à partir des données de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.

Le Fonds exclut de son portefeuille les entreprises qui seraient répertoriées comme étant non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies. En cas d'entreprises répertoriées en « watchlist », elles sont mises sous surveillance : une analyse de la pratique controversée est réalisée, voire une action de dialogue-engagement initiée, le résultat pouvant conduire à une sortie du portefeuille.

En cas d'exclusion liée à nos politiques d'exclusion normative et sectorielle, le gérant du Fonds appliquera le processus prévu dans le cadre de la procédure d'escalade en cas de franchissement des règles d'éligibilité fixées par le Fonds.

Bilan au 31/12/2024



- **100% des entreprises couvertes sont conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE**
 - Aucune entreprise n'est inscrite sous statut Watchlist
- Taux de couverture d'analyse : 76%

Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

⁹ La revue sectorielle est réalisée en interne via les données de l'agence MSCI ESG. Pour l'exposition au charbon et aux énergies fossiles, les données sont complétées par les informations des listes d'exposition GCEL / GOGEL d'Urgewald.

¹⁰ Le détail des règles d'exclusion est disponible dans la rubrique Investissement Responsable du site internet d'Amiral Gestion.

¹¹ Taux de couverture d'analyse : 67,3%

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Fonds OFI Invest Actions PME-ETI prend en compte depuis l'exercice 2023 les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

Dans ce cadre, le Fonds est engagé à suivre la performance ESG de 16 PAI SFDR (14 obligatoires et 2 facultatifs) sous de l'annexe 1 des RTS SFDR. Une initiative de dialogue et d'engagement auprès des entreprises dont les indicateurs seraient en contre-performance relative à l'univers de référence retenu pour le Fonds pourra être initiée le cas échéant afin d'améliorer en continu la performance du portefeuille et réduire les impacts négatifs de ses sous-jacents sur les facteurs de durabilité.

Les informations sur le suivi de performance du portefeuille sur les 16 indicateurs PAI en relatif de son univers de référence pour l'année 2023 sont restituées pour la première fois dans le reporting périodique annuel dédié du Fonds matérialisé par l'Annexe 1 des RTS SFDR disponible sur le site internet d'Ofi Invest Asset Management à la page dédiée au Fonds ¹²

A la suite de la production de ce reporting, une initiative de dialogue et d'engagement auprès des entreprises dont les indicateurs seraient en contre-performance relative à l'univers de référence retenu pour le Fonds pourra être initiée à partir de l'année 2024 afin d'améliorer en continu la performance du portefeuille et réduire les impacts négatifs de ses sous-jacents sur les facteurs de durabilité.

Indicateur d'incidence négative		Elément de mesure	Incidences 31/12/2024	Incidences 29/12/2023	Explica- tion	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	NA	NA		
		Emissions de GES de niveau 2	NA	NA		
		Emissions de GES de niveau 3	NA	NA		
		Emissions totales de GES	12202,02 Teq CO2	159317,26 Teq CO2	Il est à noter que la méthode de calcul a changé en 2024, prenant désormais en compte la notion d'ownership afin de calculer des émissions au niveau portefeuille plus pertinentes (selon la méthode SFDR). Ce changement méthodologique explique une baisse drastique de ce PAI en comparaison avec l'année 2023.	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	642,21 (Teq CO2/million d'EUR)	18595,54 (Teq CO2/million d'EUR)	Variation N-1 : - 2795,54 % Performance du portefeuille sur cet indicateur en progression	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	161,44 (Teq CO2/million d'EUR)	290,44 (Teq CO2/million d'EUR)	Variation N-1 : - 79,90% Performance du portefeuille sur cet indicateur en progression.	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0%	0%	Résultat de l'indicateur conforme à la	

	des combustibles fossiles				politique normative d'Amiral Gestion	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	22,91%	24,86%	Variation N-1 : - 8,49% Performance du portefeuille sur cet indicateur en progression.	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,74 (GWh/million d'EUR)	0 (GWh/million d'EUR)	Variation N-1 : +100,00 %	L'analyse des résultats de cet indicateur sera réalisée à l'issue d'une période de 3 ans afin d'assurer une interprétation pertinente des impacts identifiés, et initier si nécessaire et le cas échéant, les actions prévues dans notre Politique PAI pour cet indicateur
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	7,79%	1,42%	Variation N-1 : +81,77%	L'analyse des résultats de cet indicateur sera réalisée à l'issue d'une période de 3 ans afin d'assurer une interprétation pertinente des impacts identifiés, et initier si nécessaire et le cas échéant, les actions prévues dans notre Politique PAI pour cet indicateur
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	0 (T/million d'EUR CA)	0 (T/million d'EUR CA)		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	10,58 (Tonnes)	846,35 (Tonnes)	Performance du portefeuille sur cet indicateur en progression.	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%	Résultat de l'indicateur conforme à la politique normative d'Amiral Gestion	
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant	0%	1,25%	Performance du portefeuille sur cet indicateur en progression.	

		de remédier à de telles violations				
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0 %	3,32%	Perform ance du portefeui lle sur cet indicateu r en progress ion.	
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Diversité des sexes = 19,77%	Diversité des sexes = 31,22%	Variation N-1 : - 57,93%	L'analyse des résultats de cet indicateur sera réalisée à l'issue d'une période de 3 ans afin d'assurer une interprétation pertinente des impacts identifiés, et initier si nécessaire et le cas échéant, les actions prévues dans notre Politique PAI pour cet indicateur.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%	Résultat de l'indicateur conforme à la politique normatives d'Amiral Gestion	
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	NA	NA		
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	NA	-NA		

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2024, les principaux investissements¹³ du Fonds sont les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

OFI Actions PME ETI			
Investissements les plus importants	Secteurs	% d'actifs	Pays
Cogelec	Technologies d'information	9,07%	France
Dekuple	Services de communication	6,88%	France
Mr Bricolage	Consommation discrétionnaire	6,10%	France
Hexaom	Consommation discrétionnaire	4,96%	France
Aures Technologies	Technologies d'information	4,80%	France
Omer-Decugis & Cie	Consommation de base	4,69%	France
Installux	Indutrie	4,61%	France
Passat	Consommation discrétionnaire	4,33%	France
Catana	Consommation discrétionnaire	4,12%	France
Pierre Et Vacances	Consommation discrétionnaire	4,05%	France
TOTAL		53,62%	

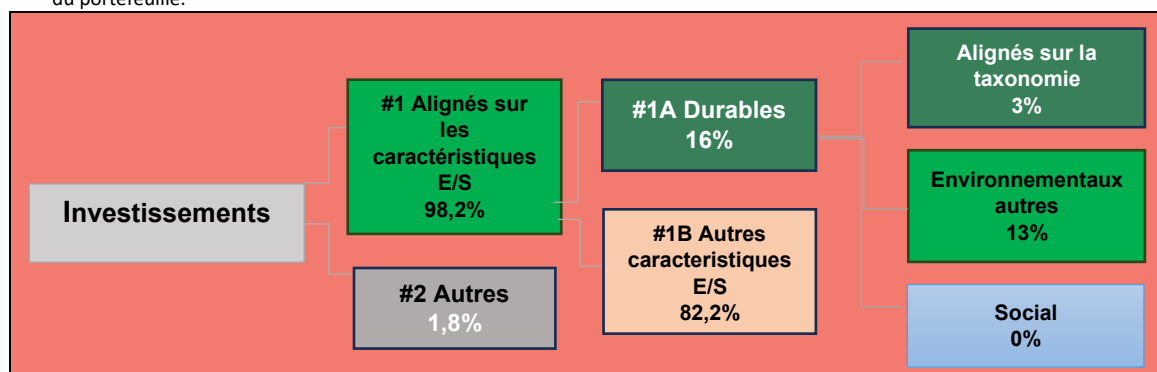
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Ofi Invest Actions PME-ETI (Portefeuille arrêté au 31/12/2024)

12 <https://www.ofi-invest-am.com/fr/produit/ofi-invest-actions-pme-eti-part-c/FR0000427437>

13 Les principaux investissements retenus correspondent à la part investie au 31/12/2024 représentant plus de 50% en cumulé. Les liquidités ne sont pas présentées dans ce tableau, même dans le cas où elles représenteraient une part importante des capitaux du portefeuille.



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie de #1 Alignés sur les caractéristiques E/S couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1A Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Au 31 décembre 2024, le Fonds a **98,2%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **1,8%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 1,8% de liquidités ;
- 0% de dérivés ;
- 0% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs contributeurs de la part d'investissements durables du Fonds établie à **29,42%** sont présentés ci-dessous au travers des principales lignes les plus contributrices :

Secteurs	% d'actifs
Consommation discrétionnaire	37,29%
Industrie	20,20%
Technologies d'information	20,11%
Communication Services	15,92%
Consommation de base	4,69%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds n'est pas engagé à une part verte minimale à ce jour. Aussi, elle a été fixée à 0%.

En effet, en l'état actuel, la communication obligatoire des données d'alignement à la taxinomie verte reste encore partielle sur le marché : le Règlement Taxinomie est applicable aux entreprises de manière progressive selon un calendrier s'étalant entre 2022 et 2027 en fonction de leur taille.

Cependant, le Fonds communique en ex-post sa part verte ci-dessous sur la base des données reportées ou estimées par l'agence Sustainalytics actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE³ ?**

☐ **Oui**

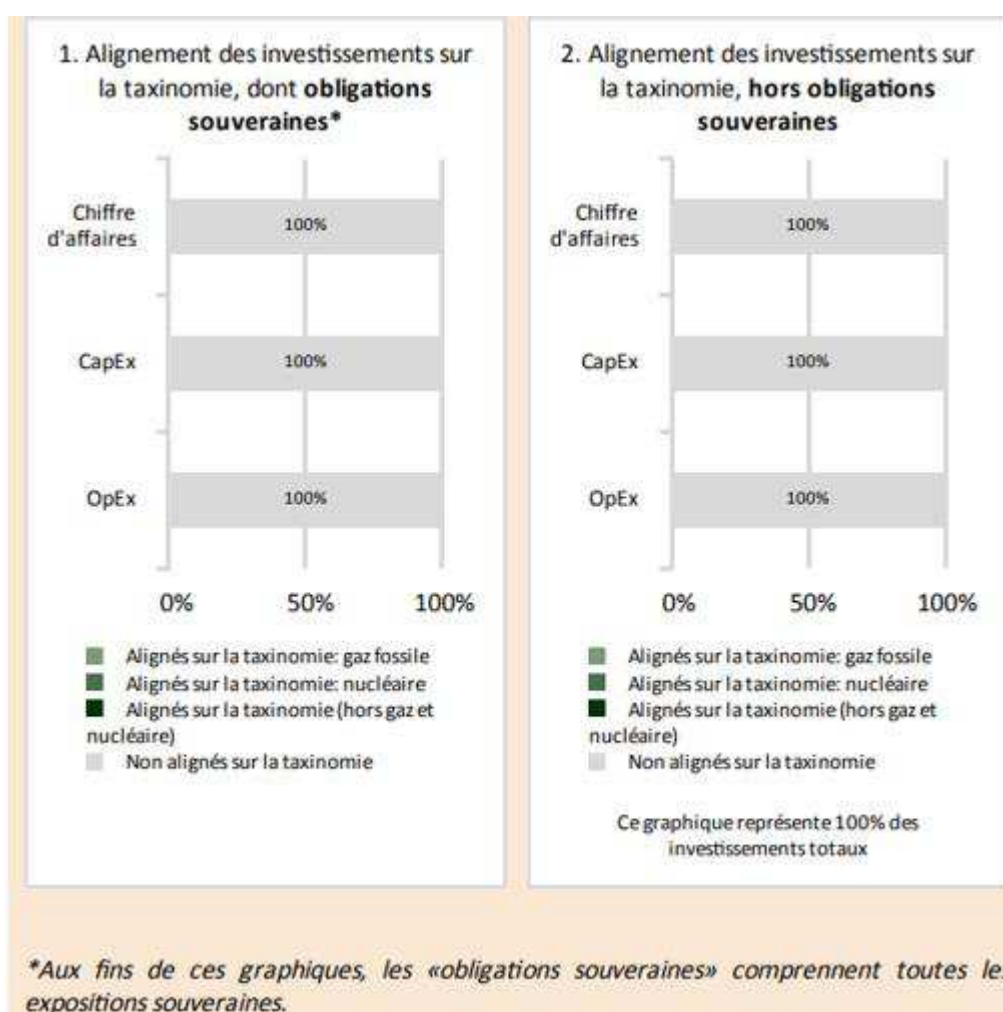
- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ **Non**

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 0% / Part de données reportées par les entreprises : 100%

PART VERTE

OFI INVEST ACTIONS PME-ETI : 0%

¹⁴ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Part des investissements réalisés par types d'activités - OFI Invest Actions PME-ETI				
Source : Sustainalytics		Activité contributrice ⁴	Activité de transition	Activité habilitante
2024	Part des CAPEX alignés	0%	0%	0%
	Part des OPEX alignés	0%	0%	0%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	0%	0%	0%
	Couverture	13,11%		
2023	Part des CAPEX alignés	0%	0%	0%
	Part des OPEX alignés	0%	0%	0,05%
	Part du Chiffre d'Affaires aligné	4,73%	0%	0%
	Couverture	2,96%		

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Cf. tableau ci-dessus.



Le symbole représente des investissements durable ayant

un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

16%

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité pour la contribution substantielle à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique correspondants¹⁵ le Fonds totalise au 31/12/2024 : 16% d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.

Parmi les entreprises éligibles, on dénombre Pierre et Vacances SA (4,05%) et Derichebourg SA (3,97%)



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

0%

Conformément à la méthodologie d'Amiral Gestion en matière d'investissement durable et des critères d'éligibilité à la contribution nette positive à l'objectif social sur les ODD sociaux correspondants⁵, le fonds Ofi Invest Actions PME-ETI totalise au 31/12/2024 : 0% d'investissements durables ayant un objectif social.

¹⁵ Activités bas carbone (ex. : production d'électricité à partir d'énergie solaire ou éolienne)

¹⁶ <https://api.amiralgestion.com/documents/permalink/2195/doc.pdf>

¹⁷ Source : MSCI ESG – Recherche Impact Metrics

Il est à noter que le fonds n'est pas engagé à avoir une part minimale d'investissement durable sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Les investissements de la catégorie « #2 Autres » représentaient **1,8% de l'actif total** du Fonds au 31/12/2024 et correspondait à des liquidités.

Ces liquidités permettent de gérer les flux de souscription et de rachats du portefeuille. Les liquidités ne peuvent pas être soumises aux garanties sociales et environnementales minimales du Fonds.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence ?

Le Fonds étant engagé dans la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, et outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra, il intègre **une approche de responsabilité actionnariale qui se traduit par l'exercice de ses droits de votes en Assemblées générales d'actionnaires et la pratique de dialogue engagement actionnariales** afin d'inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et, en matière d'amélioration de leurs pratiques sous-jacentes.

Reporting de dialogue et engagement ESG 2024

Le Fonds étant engagé dans la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, et outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra, il intègre **une approche de responsabilité actionnariale qui se traduit par la pratique de dialogue engagement** afin d'inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et sur le plan de leurs pratiques sous-jacentes.

L'Engagement actionnarial mis en place par le délégataire Amiral Gestion, rassemblant ses initiatives de dialogue-engagement ESG, s'inscrit dans son approche d'investissement pour tous ses fonds mais également d'impact ESG dans l'incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques en la matière, conformément à l'application de sa Politique d'investissement Responsable et de ses engagements en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

Sur l'année 2024, les gérants ont mené des actions de dialogue et d'engagement :

- **Individuelles** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et les gérants d'Amiral Gestion seulement ;
- **Collaboratives** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et un groupe d'investisseurs dont Amiral Gestion fait partie

Parmi les sujets de dialogue et d'engagement, 86% ont été porté de manière individuelle et 14% de manière collaborative.

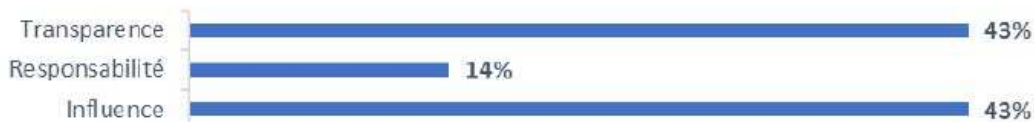
Synthèse des démarches de dialogue & d'engagement sur l'année 2024			
3 entreprises	14,7% du portefeuille	Engagements individuels et collaboratifs	Derichebourg, Mr Bricolage SA, Omer Decugis & Cie SA

Répartition des démarches de dialogue et d'engagement par typologie

Transparence : Il vise à encourager les entreprises à améliorer leur transparence dans les cas où leurs données seraient absentes ou insuffisantes. Le délai associé à ce type d'engagement est de 2 ans.

Influence : Il vise à influencer positivement les pratiques ESG des entreprises afin de réduire les risques qu'elles encourent et qui pourrait impacter leur rentabilité, mais aussi les potentiels impacts négatifs que leurs activités pourraient avoir sur l'environnement et la société. Nous cherchons de la même manière à encourager les entreprises à accentuer les impacts positifs qu'elles pourraient avoir à travers leurs pratiques mais aussi les biens ou services qu'elles commercialisent. Le délai associé à ce type d'engagement est de 3 ans.

Responsabilité : Il vise à éclairer nos décisions face aux controverses et encourager les réparations : lorsqu'une controverse majeure est identifiée, un dialogue peut être noué avec l'entreprise pour vérifier le caractère avéré et comprendre les actions correctives envisagées. Le fruit du dialogue alimente les réflexions du Comité des Controverses quant à la nécessité d'exclure la valeur exposée. Le délai associé à ce type d'engagement est de 1 an.



Répartition des démarches de dialogue et d'engagement individuelles par thématique :

Ces actions de dialogue ont porté sur divers enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance, et de transparence :



Ventilation des engagements 2024 par thématique

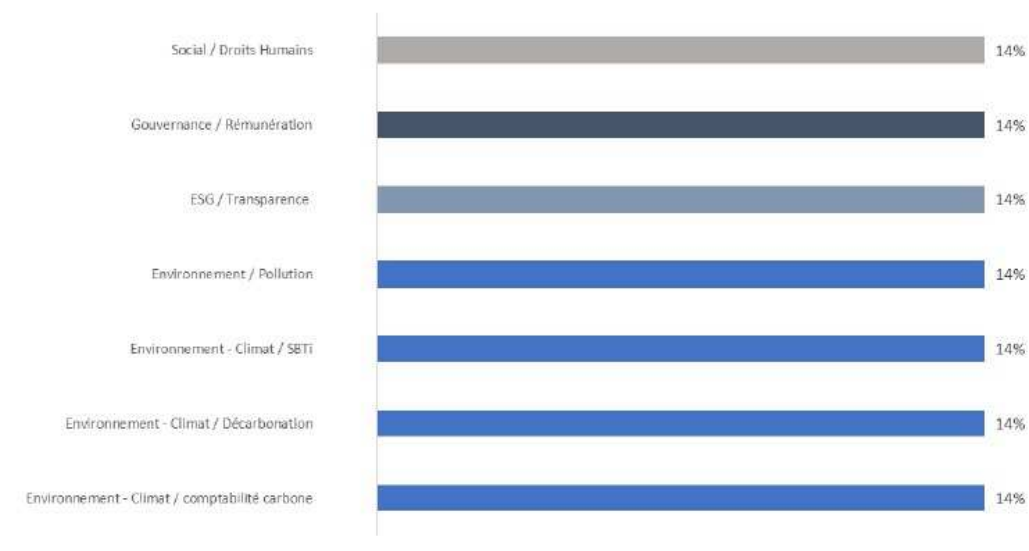


Illustration d'actions engagement menées en 2024

Derichebourg		
Pilier		Environnement
Derichebourg est une société familiale, spécialiste et leader en France du recyclage des ferrailles et des métaux (40% de parts de marché et jusqu'à 50% dans ses régions clés). En début d'année 2024, nous avons profité d'une visite de site Derichebourg pour échanger avec l'entreprise sur l'avancée de ses travaux et la publication de sa stratégie de réduction de son empreinte carbone (scopes 1, 2 et 3). L'entreprise devrait publier ses objectifs climatiques dans son premier rapport établi en application de la directive CSRD. Nous avons rappelé que la validation SBTi de la stratégie de décarbonation de Derichebourg une fois établie serait une grande étape très valorisée pour les investisseurs et partenaires de l'entreprise. L'entreprise nous a affirmé que c'est un projet qui sera étudié dans les mois à venir.		

Omer Decugis		
Pilier		Social
Depuis décembre 2021, Amiral Gestion participe à une coalition portée par le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) aux côtés d'une dizaine d'investisseurs membres. Durant l'année 2022, la coalition a bénéficié d'une formation, suivie d'une première phase de co-construction méthodologique animée par l'ONG Ressources Humaines Sans Frontières (RHSF) afin d'élaborer une méthodologie d'évaluation des entreprises, adaptée aux investisseurs, en matière de prévention du travail forcé et du travail des enfants. L'année 2023 a été animée par l'application de la méthodologie d'évaluation élaborée auprès d'entreprises ciblées par la coalition issues de secteurs considérés comme à forts enjeux sur ce sujet, en engageant une phase de dialogue avec elles. Amiral Gestion, en collaboration avec Meeschaert AM, engage l'entreprise Omer Decugis. Omer-Decugis & Cie est une entreprise française spécialisée dans l'importation, le conditionnement et la distribution de fruits et légumes frais, mettant l'accent sur la qualité, la durabilité et l'innovation pour répondre aux besoins des marchés européens. Ce dialogue, initié en 2023 et poursuivi en 2024 vise à mieux comprendre les politiques et stratégies mises en place afin de prévenir le travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise.		

Mr Bricolage		
Pilier		Gouvernance
Mr. Bricolage est l'un des plus grands détaillants français dans le secteur de la décoration intérieure et du bricolage. Dans ce contexte, l'entreprise a un rôle clef à jouer dans la sensibilisation et la promotion de produits durables. Nous apprécions le fait que le groupe a déjà bien pris en compte ses enjeux, et établi une stratégie 2022-2025 mais aimerions avoir plus d'informations sur des indicateurs clefs, notamment sur la rémunération des dirigeants. Nous avons ainsi débuté un nouvel engagement en octobre 2024, en envoyant les notations actuelles de notre fournisseur de données Ethifinance ainsi que les indicateurs clés sur lesquels nous aimerions avoir des informations supplémentaires et des progressions. Nous sommes optimistes sur l'évolution de cette transparence et continuerons l'engagement avec Mr Bricolage en 2025.		



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

OFI INVEST ACTIONS PME-ETI

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Grant Thornton SAS

SAS d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
29 rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine

OFI INVEST ACTIONS PME-ETI

Fonds commun de placement
22 rue Vernier
75017 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **Exercice clos le 31 décembre 2024**

Aux porteurs de parts du FCP OFI INVEST ACTIONS PME-ETI,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OFI INVEST ACTIONS PME-ETI constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthodes comptables exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux porteurs de parts

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux porteurs de parts.

RESPONSABILITES DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas

échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le : 29 avril 2025 à : Neuilly-sur-Seine

Le commissaire aux comptes
Grant Thornton SAS
Membre français de Grant Thornton International

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A Sekko'.

Azarias Sekko
Associé

Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	20 402 882,72
Actions et valeurs assimilées (A)	20 402 882,72
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	20 402 882,72
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-
OPCVM	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	20 402 882,72
Créances et comptes d'ajustement actifs	-
Comptes financiers	405 191,48
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	405 191,48
Total Actif I+II	20 808 074,20

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	19 703 046,16
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	1 070 400,96
Capitaux propres	20 773 447,12
Passifs de financement II (*)	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	20 773 447,12
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	34 627,08
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	34 627,08
Total Passifs : I+II+III+IV	20 808 074,20

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	288 541,28
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	40 589,45
Sous-total Produits sur opérations financières	329 130,73
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-7,19
Sous-total Charges sur opérations financières	-7,19
Total Revenus financiers nets (A)	329 123,54
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	-199 688,30
Frais de gestion de la société de gestion	-199 688,30
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-199 688,30
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	129 435,24
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-7 201,52
Sous-total Revenus nets I = C+D	122 233,72

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	-2 524 283,50
Frais de transactions externes et frais de cession	-30 062,50
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-2 554 346,00
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	12 379,69
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	-2 541 966,31
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	3 511 558,54
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	3 511 558,54
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-21 424,99
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	3 490 133,55
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	1 070 400,96

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Pour répondre à son objectif de gestion, le Fonds exposé sur le marché des petites et très petites capitalisations françaises.

Le gestionnaire financier par délégation s'appuie, sur une sélection rigoureuse des titres, obtenue après une analyse fondamentale interne à la Société de Gestion dont les principaux critères sont :

- La qualité du management de l'entreprise ;
- La qualité de sa structure financière ;
- La visibilité des résultats futurs de la société ;
- Les perspectives de croissance du métier ;
- La politique de l'entreprise menée vis-à-vis de ses actionnaires minoritaires (transparence de l'information, distribution de dividendes...) ;

Dans une moindre mesure l'aspect spéculatif de la valeur lié à une situation spéciale (OPA, OPE, OPRA, OPRO et leurs équivalents dans les pays concernés).

L'équipe de gestion s'attache dans la mesure du possible à une rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le Fonds investit ou est susceptible d'investir. Les lignes sont constituées avec un objectif de conservation à long terme (supérieur à deux ans) et le portefeuille est relativement concentré.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net					
en EUR	20 773 447,12	18 739 422,01	21 951 830,41	20 587 488,42	13 193 216,96
Nombre de titres					
Catégorie de parts C	67 392,0317	58 969,0796	57 540,1224	57 728,1825	56 688,6107
Catégorie de parts D	5 374,8049	3 299,1988	3 781,3678	4 251,1707	92,0000
Catégorie de parts N	55 827,1917	59 797,6540	59 317,9743	30 275,0469	18 774,9815
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts C en EUR	160,53	153,45	183,53	226,33	176,59
Catégorie de parts D en EUR	143,42	137,09	163,96	202,20	157,77
Catégorie de parts N en EUR	164,49	154,49	181,58	220,05	168,72
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts C en EUR	-20,01	-7,85	11,62	70,86	-1,96
Catégorie de parts D en EUR	-17,87	-7,02	10,38	57,92	-1,75
Catégorie de parts N en EUR	-17,46	-4,87	14,75	57,53	0,54

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié de la semaine et est datée de ce même jour. Le calcul de la valeur liquidative du FCP s'effectue sur la base des cours de clôture de la séance de bourse du jour J et est datée de ce même jour. Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés à valeur liquidative inconnue.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières admises à la cotation d'une bourse de valeurs sont évaluées au cours de clôture.

Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les positions sur les marchés à terme fermes et conditionnels sont évaluées au cours correspondant à l'heure de cotation prise en compte pour la valorisation des actifs sous-jacents.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créances négociables

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

Opérations à règlement-livraison différé

Les titres achetés sur le marché à règlement différé sont valorisés à leur valeur de marché. Ils sont inscrits en portefeuille à leur date de négociation.

Les titres vendus sur le marché à règlement différé sont sortis du portefeuille dès le jour de négociation.

Description des engagements hors-bilan

Les titres cédés à réméré font l'objet d'une inscription au hors-bilan à leur valeur contractuelle.

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles. Cette procédure reste exceptionnelle.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 1,80% TTC ; tout OPC inclus pour les parts C et D
- 0,20% TTC ; tout OPC inclus pour les parts N.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.).

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Les frais indirects

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais ne dépassera pas 0.06% TTC pour toutes les parts C, D et N.

Les rétrocessions éventuellement perçues des OPC sur lesquels l'OPC investit lui seront reversées.

Description de la méthode de calcul des rétrocessions

Les rétrocessions à recevoir sont provisionnées dans les comptes de l'OPC à chaque valorisation.

La provision est calculée pour chaque OPC sous-jacent, sur la base de son encours valorisé et de son taux de rétrocession inscrit dans la convention de placement, signée entre la société de gestion du fonds et la société de gestion de l'OPC sous-jacent.

Les rétrocessions sont reversées trimestriellement à l'OPC après règlement des rétrocessions facturées aux sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

Parts C

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

Parts D

La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; la Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Parts N

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des revenus. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Parts C, D et N

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	18 739 422,01
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	3 138 457,22
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-2 191 079,89
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	129 435,24
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-2 554 346,00
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	3 511 558,54
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	20 773 447,12

Souscriptions rachats

Catégorie de parts C	
Parts émises	12 941,0380
Parts rachetées	4 518,0859
Catégorie de parts D	
Parts émises	2 632,6569
Parts rachetées	557,0508
Catégorie de parts N	
Parts émises	4 962,2191
Parts rachetées	8 932,6814

Commissions

Catégorie de parts C	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts D	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts N	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0000427437 - OFI INVEST ACTIONS PME-ETI C

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0000427445 - OFI INVEST ACTIONS PME-ETI D

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR0013219219 - OFI INVEST ACTIONS PME-ETI N

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	France +/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	20 403	20 403	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	20 403	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	405	-	-	-	405
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	-	-	-	405

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	405	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	405	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	405	
<i>Société Générale</i>	405	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds			
Total				-

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
Créances	
Total créances	-
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-20 266,49
Achat à règlement différé	-1 462,92
Rachats à payer	-12 897,67
Total dettes	-34 627,08
Total	-34 627,08

Frais de gestion

Catégorie de parts C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts N	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
	Néant			

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
Catégorie de parts C	
Revenus nets	-17 398,77
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-17 398,77
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-17 398,77
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-17 398,77
Total	-17 398,77

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie de parts D	
Revenus nets	-1 239,87
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-1 239,87
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 239,87
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-1 239,87
Total	-1 239,87
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	5 374,8049
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie de parts N	
Revenus nets	140 872,36
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	140 872,36
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	140 872,36
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	140 872,36
Total	140 872,36

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	55 827,1917
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
Catégorie de parts C	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 331 138,84
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-1 331 138,84
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 331 138,84
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-1 331 138,84
Total	-1 331 138,84
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	67 392,0317
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie de parts D	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-94 846,62
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-94 846,62
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-94 846,62
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-94 846,62
Total	-94 846,62

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2024
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	5 374,8049
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie de parts N	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 115 980,85
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-1 115 980,85
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 115 980,85
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-1 115 980,85
Total	-1 115 980,85
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	55 827,1917
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				20 402 882,72	98,22
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				20 402 882,72	98,22
AURES TECHNOLOGIES	Manufacture	EUR	159 388,00	997 768,88	4,80
BILENDI	IT/Communication	EUR	33 180,00	607 194,00	2,92
BOA CONCEPT	Manufacture	EUR	20 830,00	359 317,50	1,73
COGELEC SAS	Manufacture	EUR	120 000,00	1 884 000,00	9,07
COUACH	Manufacture	EUR	4 215,00	0,00	0,00
DEKUPLE	Science/Technologie	EUR	40 000,00	1 428 000,00	6,87
DERICHEBOURG ACT.	Admin. privée	EUR	150 000,00	803 250,00	3,87
EKINOPS	Manufacture	EUR	170 460,00	634 111,20	3,05
GEVELOT	Manufacture	EUR	2 500,00	462 500,00	2,23
GROUPE LDLC SA	Commerce	EUR	66 182,00	589 681,62	2,84
HAULOTTE GROUP	Manufacture	EUR	80 107,00	213 084,62	1,03
HERIGE SA ACT	Manufacture	EUR	12 300,00	291 510,00	1,40
HEXAOM SA	Construction	EUR	39 000,00	1 029 600,00	4,96
INSTALLUX S.A.	Manufacture	EUR	2 753,00	958 044,00	4,61
IT LINK	IT/Communication	EUR	15 000,00	381 000,00	1,83
LUMIBIRD SA	Manufacture	EUR	30 236,00	283 008,96	1,36
MR BRICOLAGE	Commerce	EUR	177 000,00	1 267 320,00	6,10
OMER DECUGIS & CIE SA	Manufacture	EUR	232 071,00	974 698,20	4,69
PASSAT	Commerce	EUR	193 119,00	899 934,54	4,33
PIERRE & VACANCES	Tourisme	EUR	555 093,00	840 410,80	4,05
PIERRE ET VACANCES WARRANT 22/02/2027	Science/Technologie	EUR	127 345,00	6 520,06	0,03
PISCINES DESJOYAUX	Manufacture	EUR	60 000,00	783 000,00	3,77
PONCIN YACHTS	Manufacture	EUR	169 329,00	855 111,45	4,12
POUJOULAT	Manufacture	EUR	40 000,00	400 000,00	1,93
PRECIA SA	Manufacture	EUR	23 000,00	706 100,00	3,40
PULLUP ENTERTAINMENT ACT	Manufacture	EUR	35 000,00	784 000,00	3,77
U10	Manufacture	EUR	448 436,00	672 654,00	3,24
VENTE UNIQUE COM SA	Commerce	EUR	62 000,00	806 000,00	3,88
XILAM ANIMATION	IT/Communication	EUR	128 154,00	485 062,89	2,34
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Titres de créances				-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				-	-
OPCVM				-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				-	-
Autres OPC et fonds d'investissements				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension				-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie				-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés				-	-
Titres financiers empruntés				-	-
Titres financiers donnés en pension				-	-
Autres opérations temporaires				-	-
Opérations de cession sur instruments financiers				-	-
Opérations temporaires sur titres financiers				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				20 402 882,72	98,22

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	20 402 882,72
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	405 191,48
Autres passifs (-)	-34 627,08
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	20 773 447,12

COMPTES ANNUELS
29 décembre 2023

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	17 523 812,85	20 771 870,69
Actions et valeurs assimilées	17 523 812,85	20 771 870,69
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	17 523 812,85	20 771 870,69
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	2 756,63	36 655,31
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 756,63	36 655,31
Comptes financiers	1 233 720,53	1 166 138,76
Liquidités	1 233 720,53	1 166 138,76
Total de l'actif	18 760 290,01	21 974 664,76

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	19 517 618,01	20 368 324,02
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-783 250,88	1 554 969,28
Résultat de l'exercice (a, b)	5 054,88	28 537,11
Total des capitaux propres	18 739 422,01	21 951 830,41
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	20 868,00	22 834,35
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	20 868,00	22 834,35
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	18 760 290,01	21 974 664,76

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	31 625,18	2 672,04
Produits sur actions et valeurs assimilées	168 191,48	239 809,01
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	199 816,66	242 481,05
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	176,09	4 134,49
Autres charges financières	-	-
Total (II)	176,09	4 134,49
Résultat sur opérations financières (I - II)	199 640,57	238 346,56
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	192 445,91	229 985,11
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	7 194,66	8 361,45
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-2 139,78	20 175,66
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	5 054,88	28 537,11

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié de la semaine et est datée de ce même jour. Le calcul de la valeur liquidative du FCP s'effectue sur la base des cours de clôture de la séance de bourse du jour J et est datée de ce même jour. Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés à valeur liquidative inconnue.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières admises à la cotation d'une bourse de valeurs sont évaluées au cours de clôture.

Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les positions sur les marchés à terme fermes et conditionnels sont évaluées au cours correspondant à l'heure de cotation prise en compte pour la valorisation des actifs sous-jacents.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables (T.C.N.) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché relevés par les gestionnaires à l'heure de publication des taux du marché interbancaire par l'A.F.B. Le taux retenu, en l'absence de transactions significatives, est l'Euribor pour les titres à moins d'un an, le taux des BTAN (publiés par les principaux S.V.T) pour les titres à plus d'un an, majorés le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les T.C.N. dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.

La méthode de valorisation retenue qui est conservée pendant toute la durée de détention du titre est :

- pour les instruments à coupons pluriannuels et dont le coupon annuel est déterminé selon un calcul actuariel (type obligataire) : évaluation selon la méthode actuarielle ;
- pour les instruments d'une durée inférieure à un an émis sous forme d'intérêts précomptés ou in fine : évaluation selon la méthode d'escompte de la valeur globale de remboursement sur la durée restant à courir.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

Opérations à règlement-livraison différé

Les titres achetés sur le marché à règlement différé sont valorisés à leur valeur de marché. Ils sont inscrits en portefeuille à leur date de négociation.

Les titres vendus sur le marché à règlement différé sont sortis du portefeuille dès le jour de négociation.

Description des engagements hors-bilan

Les titres cédés à réméré font l'objet d'une inscription au hors-bilan à leur valeur contractuelle.

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles. Cette procédure reste exceptionnelle.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 1,80% TTC ; tout OPC inclus pour les parts C et D
- 0,20% TTC ; tout OPC inclus pour les parts N.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.).

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Les frais indirects

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais ne dépassera pas 0.06% TTC pour toutes les parts C, D et N.

Les rétrocessions éventuellement perçues des OPC sur lesquels l'OPC investit lui seront reversées.

Description de la méthode de calcul des rétrocessions

Les rétrocessions à recevoir sont provisionnées dans les comptes de l'OPC à chaque valorisation.

La provision est calculée pour chaque OPC sous-jacent, sur la base de son encours valorisé et de son taux de rétrocession inscrit dans la convention de placement, signée entre la société de gestion du fonds et la société de gestion de l'OPC sous-jacent.

Les rétrocessions sont reversées trimestriellement à l'OPC après règlement des rétrocessions facturées aux sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

Affectation des sommes distribuables

Parts C

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Parts D

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; la Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels ;

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Parts N

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des résultats. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	21 951 830,41	20 587 488,42
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	2 726 921,69	8 268 277,06
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 562 143,16	-2 392 879,10
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 053 015,91	2 496 128,09
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 778 198,02	-1 353 782,60
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-33 880,56	-49 514,07
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-2 625 318,92	-5 612 248,84
Différence d'estimation exercice N	-4 081 609,97	
Différence d'estimation exercice N - 1	-1 456 291,05	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	
Différence d'estimation exercice N - 1	-	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	7 194,66	8 361,45
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	18 739 422,01	21 951 830,41

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	1 233 720,53	6,58
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 233 720,53	6,58	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
Créances	
Vente à règlement différé	2 756,63
Total créances	2 756,63
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-19 133,89
Rachats à payer	-1 734,11
Total dettes	-20 868,00
Total	-18 111,37

Souscriptions rachats

Catégorie de parts C	
Parts émises	5 054,4934
Parts rachetées	3 625,5362
Catégorie de parts D	
Parts émises	187,1990
Parts rachetées	669,3680
Catégorie de parts N	
Parts émises	11 207,3347
Parts rachetées	10 727,6550

Commissions

Catégorie de parts C	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts D	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts N	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie de parts C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Frais de gestion (suite)

Catégorie de parts D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts N	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital
Néant
Autres engagements reçus et / ou donnés
Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
	Néant			

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie de parts C		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-84 496,76	-87 104,78
Total	-84 496,76	-87 104,78
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-84 496,76	-87 104,78
Total	-84 496,76	-87 104,78
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts D		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-4 223,29	-5 114,11
Total	-4 223,29	-5 114,11
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-4 223,29	-5 114,11
Total	-4 223,29	-5 114,11
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	3 299,1988	3 781,3678
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie de parts N		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	93 774,93	120 756,00
Total	93 774,93	120 756,00
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	93 774,93	120 756,00
Total	93 774,93	120 756,00
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	59 797,6540	59 317,9743
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Catégorie de parts C		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-378 877,96	756 200,22
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-378 877,96	756 200,22
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-378 877,96	756 200,22
Total	-378 877,96	756 200,22
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	58 969,0796	57 540,1224
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts D		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-18 938,07	44 397,06
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-18 938,07	44 397,06
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-18 938,07	44 397,06
Total	-18 938,07	44 397,06
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	3 299,1988	3 781,3678
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts N		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-385 434,85	754 372,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-385 434,85	754 372,00
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-385 434,85	754 372,00
Total	-385 434,85	754 372,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	59 797,6540	59 317,9743
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net					
en EUR	18 739 422,01	21 951 830,41	20 587 488,42	13 193 216,96	12 287 281,33
Nombre de titres					
Catégorie de parts C	58 969,0796	57 540,1224	57 728,1825	56 688,6107	59 547,5842
Catégorie de parts D	3 299,1988	3 781,3678	4 251,1707	92,0000	140,8349
Catégorie de parts N	59 797,6540	59 317,9743	30 275,0469	18 774,9815	17 277,8913
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts C en EUR	153,45	183,53	226,33	176,59	161,89
Catégorie de parts D en EUR	137,09	163,96	202,20	157,77	144,63
Catégorie de parts N en EUR	154,49	181,58	220,05	168,72	151,99
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts N en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts C en EUR	-7,85	11,62	70,86	-1,96	-11,43
Catégorie de parts D en EUR	-7,02	10,38	57,92	-1,75	-10,21
Catégorie de parts N en EUR	-4,87	14,75	57,53	0,54	-8,27

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			17 523 812,85	93,51
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			17 523 812,85	93,51
ATEME	EUR	10 000,00	70 400,00	0,38
AURES TECHNOLOGIES	EUR	159 388,00	393 688,36	2,10
BILENDI	EUR	21 180,00	330 408,00	1,76
BOA CONCEPT	EUR	20 830,00	485 339,00	2,59
COGELEC SAS	EUR	203 045,00	1 472 076,25	7,86
COUACH	EUR	4 215,00	0,00	0,00
DEKUPLE	EUR	50 000,00	1 475 000,00	7,87
DERICHEBOURG ACT.	EUR	150 000,00	762 000,00	4,07
DONT NOD ENTERTAINMENT SA	EUR	104 991,00	508 156,44	2,71
EKINOPS	EUR	110 460,00	647 295,60	3,45
FOCUS ENTERTAINMENT SA	EUR	10 000,00	155 600,00	0,83
GROUPE LDLC SA	EUR	30 000,00	658 500,00	3,51
HAULOTTE GROUP	EUR	198 264,00	501 607,92	2,68
HEXAOM SA	EUR	39 000,00	760 500,00	4,06
INSTALLUX S.A.	EUR	3 153,00	838 698,00	4,48
LUMIBIRD SA	EUR	30 236,00	368 274,48	1,97
MR BRICOLAGE	EUR	177 000,00	1 419 540,00	7,58
OMER DECUGIS & CIE SA	EUR	246 639,00	1 018 619,07	5,44
PASSAT	EUR	193 119,00	903 796,92	4,82
PIERRE & VACANCES	EUR	555 093,00	861 504,34	4,60
PIERRE ET VACANCES WARRANT 22/02/2027	EUR	127 345,00	21 521,31	0,11
PISCINES DESJOYAUX	EUR	30 000,00	486 000,00	2,59
PLASTIQUES DU VAL DE LOIRE	EUR	250 000,00	922 500,00	4,92
PRECIA SA	EUR	23 000,00	724 500,00	3,87
PRODWAYS GROUP SA	EUR	401 159,00	385 112,64	2,06
U10	EUR	200 000,00	220 000,00	1,17
VALBIOTIS SAS	EUR	141 389,00	706 945,00	3,77
XILAM ANIMATION	EUR	106 795,00	422 908,20	2,26
XILAM ANIMATION RIGHTS 09/01/2024	EUR	106 795,00	3 321,32	0,02
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Organismes de placement collectif			-	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			2 756,63	0,01
Dettes			-20 868,00	-0,11
Comptes financiers			1 233 720,53	6,58
ACTIF NET			18 739 422,01	100,00